



Conseil communal de la Ville de Pully

Commission de gestion

Rapport sur l'exercice 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux articles 110 et suivants du Règlement du Conseil communal, la Commission de gestion vous présente son rapport relatif à l'exercice 2023.

La Commission remercie M. le Syndic, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers municipaux, M. le Secrétaire municipal, Madame la cheffe et Messieurs les chefs de service, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'administration pour leur disponibilité et la qualité des explications et renseignements fournis. Elle remercie aussi la Municipalité d'avoir mis à sa disposition, en février 2024 déjà, une version provisoire de son rapport de gestion.

A l'issue de ses investigations, la Commission relève la qualité du travail effectué par les autorités et le personnel communal et constate avec satisfaction que d'une manière générale les décisions du Conseil communal ont été respectées. La Commission est reconnaissante à ses interlocutrices et interlocuteurs d'avoir répondu dans un esprit positif aux questions soulevées.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à :

- Approuver la gestion de l'exercice 2023 ;
- Donner décharge aux organes responsables.

Pully, le 23 avril 2024

Pour la Commission de gestion, la présidente Anne Viredaz Ferrari

TABLE DES MATIÈRES

1 RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION.....	5
1.1 COMPOSITION DE LA COMMISSION.....	5
1.2 SÉANCES DE LA COMMISSION.....	5
1.3 SUIVI DES VŒUX ET OBSERVATIONS 2022.....	6
1.4 VŒUX 2023.....	7
1.4.1 VŒU 1 - INFORMATION SUR LES FINANCES ET LES ACTIVITÉS DE LA FONDATION LA MUETTE (DAGFAC).....	7
1.4.2 VŒU 2 - MESURES DE PROTECTION DE LA FRESQUE ROMAINE (DAGFAC).....	7
1.4.3 VŒU 3 - EXTENSION DU PROJET PILOTE «RENOVO» (DTSI).....	7
1.4.4 VŒU 4 - PPE ET RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES (DTSI).....	7
1.4.5 VŒU 5 - CHAUFFAGE À DISTANCE ET SONDAGE AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES (DTSI).....	7
1.4.6 VŒU 6 - PERMIS D'HABITER EN ATTENTE (DUE).....	7
1.4.7 VŒU 7 - DÉROGATIONS EN MATIÈRE D'AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE (DUE).....	8
1.5 OBSERVATIONS 2023.....	8
1.5.1 OBSERVATION 1 - CLARIFICATION DES COMPÉTENCES RESPECTIVES DÉCISIONNELLES ET FINANCIÈRES DE LA VILLE DE PULLY ET DE LA FONDATION LA MUETTE (DAGFAC).....	8
1.5.2 OBSERVATION 2 - IMPACT DES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES SUR LES RESSOURCES HUMAINES (DAGFAC).....	8
1.5.3 OBSERVATION 3 - PLANS D'AFFECTATION ET PROJETS DE CONVENTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES (DUE).....	8
1.5.4 OBSERVATION 4 - STRUCTURES PRÉ- ET PARASCOLAIRES ET PÉNURIE DE PERSONNEL (DJAS, DDGS).....	8
2 DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES (DAGFAC).....	10
2.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES.....	10
2.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS.....	10
2.3 SUIVI DES CRÉDITS D'ÉTUDE ENGAGÉS PAR LA MUNICIPALITÉ ET DES CRÉDITS D'ÉTUDE BOUCLÉS SANS DÉBOUCHER SUR UN PRÉAVIS.....	12
2.4 SUIVI DE L'AUTORISATION DE PLAIDER OCTROYÉE À LA MUNICIPALITÉ.....	14
2.5 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION.....	14
2.5.1 CONVENTIONS LORS DE LA MODIFICATION/ÉLABORATION DES PLANS D'AFFECTATION.....	14
2.5.2 MUSÉES - ORGANISATION, FRESQUE DU MUSÉE ROMAIN ET FINANCEMENT DE LA MUETTE.....	14
2.5.3 PROCÉDURES D'ADJUDICATION DES BUVETTES DU BORD DU LAC.....	15
2.5.4 FACTURE SOCIALE.....	16
2.5.5 MISE EN ŒUVRE DE LA MOTION EPERON.....	16
2.5.6 RÉDUCTION DES EFFECTIFS CHEZ ABACUS SUISSE ROMANDE.....	16
3 DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS (DDGS).....	18
3.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES.....	18
3.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS.....	18

3.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION.....	19
3.3.1 PULLY PLAGE - RESSOURCES HUMAINES.....	19
3.3.2 PULLY PLAGE - EXPLOITATION, CONCIERGERIE ET INTENDANCE.....	20
3.3.3 RÉORGANISATION DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE.....	21
3.3.4 CLAUSE DE CÉLÉRITÉ.....	22
4 DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS (DTSI).....	23
4.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES.....	23
4.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS.....	23
4.2.1 PRÉAVIS 06-2023 CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - PASSERELLE VERDAINE.....	26
4.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION.....	27
4.3.1 REMPLACEMENT DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX GÉRÉS PAR LA DTSI.....	27
4.3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE COMMUNALE.....	28
4.3.3 RÉSEAU D'EAU POTABLE.....	28
4.3.4 CENTRE DE COMPÉTENCE EN GESTION DE PROJET (CCGP).....	29
4.3.5 MA COMMUNE ET MOI.....	30
5 DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (DUE).....	31
5.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES.....	31
5.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS.....	31
5.2.1 PA BOVERATTES, LA ROSERAIE, CHAMBLANDES.....	31
5.2.2 RÉNOVATION ET REQUALIFICATION DU PRIEURÉ.....	32
5.2.3 CONSTRUCTION DU COLLÈGE PRINCIPAL.....	33
5.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION.....	33
5.3.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	33
5.3.2 SUCCÈS DE L'INITIATIVE SUR LA BIODIVERSITÉ (SUBVENTIONS).....	35
5.3.3 COMMISSION CONSULTATIVE DE L'URBANISME.....	35
5.3.4 PARCELLE N° 800.....	36
5.3.5 SUIVI DES CONSTRUCTIONS SUR LES CHANTIERS EN COURS.....	37
5.3.6 PERMIS D'HABITER.....	37
6 DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DJAS).....	39
6.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES.....	39
6.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS.....	39
6.2.1 PRÉAVIS 04-2020 - HOME-ÉCOLE DES MOSSES - MISE EN CONFORMITÉ ET RÉNOVATION... ..	39
6.2.2 PRÉAVIS 04-2022 - REPRISE D'ESPACE JEUNES PAR LA DJAS.....	40
6.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION.....	40
6.3.1 TRANSPORT DES ÉLÈVES.....	40
6.3.2 RÉFECTOIRES SCOLAIRES.....	41
6.3.3 ACCUEIL POUR ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE (APEMS).....	41
6.3.4 ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (AFJ).....	42
6.3.5 ACCÈS DES SENIORS AUX PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC).....	44
6.3.6 MAINTIEN DES SENIORS À DOMICILE.....	45
7 PLANIFICATION SCOLAIRE, PRÉ- ET PARASCOLAIRE (DJAS/DUE/DDGS).....	46
7.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES.....	46

7.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS.....	46
7.2.1 PRÉAVIS 16-2021 - MAISON DE L'ENFANCE À GUILLEMIN 7-9-11.....	46
7.2.2 PRÉAVIS 06-2022 - PLAN D'AFFECTATION CHAMBLANDES-DESSOUS.....	47
7.2.3 PRÉAVIS 10-2022 - SITE DU COLLÈGE PRINCIPAL.....	47
7.2.4 PRÉAVIS 23-2022 - LOCAUX SCOLAIRES PROVISOIRES.....	48
7.2.5 PRÉAVIS 03-2023 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE À CHANTEMERLE.....	48
7.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION.....	49
7.3.1 MASTERPLAN DES BÂTIMENTS SCOLAIRES.....	49
7.3.2 COLLABORATION INTERSERVICES DJAS, DDGS ET DUE.....	49
7.3.3 PLANIFICATION SCOLAIRE POUR LE PRIMAIRE, LE SECONDAIRE ET LE PARASCOLAIRE.....	50
7.3.4 SECTEUR PRÉSCOLAIRE.....	53
7.3.5 LES ACTEURS DE L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS.....	54
7.3.6 PÉNURIE DE PERSONNEL ÉDUCATIF.....	55
7.3.7 SUIVI DE LA PLANIFICATION.....	56

1 RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

1.1 COMPOSITION DE LA COMMISSION

En vertu de l'accord interpartis conclu pour la législature 2021-2026, la Commission de gestion élue le 17 juin 2021 compte 13 membres (4 PLR, 3 Vert·e·s, 2 UP, 2 PS, 1 V'Lib, 1 UDC) et 6 suppléantes et suppléants (1 par parti). La présidence revient aux Vert·e·s.

Pour l'exercice 2023, la Commission a reconduit les mêmes six sous-commissions, cinq étant chargées d'examiner l'activité d'un dicastère (DAGFAC, DDGS, DTSI, DUE, DJAS) et la sixième se penchant sur la planification scolaire, pré- et parascolaire, sujet qui relève de 3 dicastères (DJAS, DDGS et DUE) Chaque sous-commission était composée de 3 membres ou suppléant·e·s de partis différents.

Anne Viredaz Ferrari (Vert·e·s)	Présidente
Fédéric Anken (PLR) Isabelle Dauner Gardiol (Vert·e·s) Yassin Nour (PS)	Sous-commission DAGFAC Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
Pierre Zappelli (PLR) Lorena Marin Guex (UP) Rihab Hammami (PS)	Sous-commission DDGS Direction des domaines, gérance et sports
Claude Dufour (PLR) Nathalie Lude (V'Lib) Philippe Reigner (UDC)	Sous-commission DTSI Direction des travaux et des services industriels
Karine Hirsch-Lorenz Blarer (PLR) Philippe Stern (Vert·e·s) Florence Steinhäuslin Jeanrenaud (UP)	Sous-commission DUE Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Verrena Kuonen (UP) Yolanda Baez (PS) Roland du Bois (UDC)	Sous-commission DJAS Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique
Gérald Cuche (PLR) Mary Mayenfisch (Vert·e·s) Céline Felber (V'Lib)	Sous-commission Planification scolaire, pré- et parascolaire (DJAS, DDGS, DUE)
Délégué à la Commission des finances	Gérald Cuche <i>dès le 9 octobre 2023</i>
Déléguée à la Commission d'urbanisme	Florence Steinhäuslin Jeanrenaud
Délégué de la Commission des finances	Jean-Marie Marlétaz
Délégué de la Commission d'urbanisme	Jean-Marc Duvoisin

1.2 SÉANCES DE LA COMMISSION

La Commission de gestion a tenu trois séances plénières, jusqu'au bouclage de son rapport : le 9 octobre 2023, le 29 janvier et le 15 avril 2024. Une quatrième séance plénière est agendée le 10 juin 2024, à laquelle participera le Syndic pour discuter des réponses de la Municipalité aux vœux et observations.

Les sous-commissions ont quant à elles tenu de 2 à 4 séances chacune, y compris les rencontres avec les responsables de la Commune.

1.3 SUIVI DES VŒUX ET OBSERVATIONS 2022

Le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2022 contenait cinq vœux et trois observations. La Municipalité y a répondu le 17 mai 2023. La Commission a pris acte des réponses et suit les développements dans les différents domaines.

Les vœux et observations 2022, ainsi que les réponses de la Municipalité figurent dans le rapport de gestion 2023 de la Municipalité. Ils ne sont mentionnés ici que s'ils appellent un commentaire particulier.

VOEU 1 - USAGE DE L'AUTORISATION DE PLAIDER - RÉFÉRENCE DES JUGEMENTS (DAGFAC)

La Commission de gestion souhaitait que la Municipalité, lorsqu'elle communique sur l'usage de l'autorisation générale de plaider, indique systématiquement le numéro de référence du jugement du tribunal, avec si possible un lien internet direct sur la décision du tribunal.

La Municipalité a pleinement rempli ce vœu dans sa communication N° 1-2024 et la Commission de gestion l'en remercie.

VOEU 2 - INSTALLATION DES ANF DANS LES ÉCOLES (DJAS ET DAGFAC)

La Commission de gestion avait demandé que les responsables informatiques dans les écoles soient rapidement informés des compétences respectives des différents intervenants dans le cadre de l'installation des ANF (affichages numériques frontaux), y compris pour le matériel informatique de substitution qui s'avère nécessaire.

En 2023, la responsabilité du dossier des ANF a été transmise à la DJAS. Les ANF sont progressivement installés dans le collège Arnold Reymond et la communication entre les répondants informatiques des collèges et ceux de la Commune semble bien fonctionner.

OBSERVATION 1 - EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES MUSÉES (DAGFAC)

La Commission de gestion constate que l'organisation des musées est en pleine évolution et cette dernière implique une modification conséquente du rôle des collaborateurs et collaboratrices, notamment de la direction. Elle demande à la Municipalité d'informer régulièrement le Conseil communal de l'évolution de la situation et des mesures prises pour garantir le bon fonctionnement du pôle muséal pulliéran.

La Municipalité a fait un communiqué de presse sur le choix du nouveau directeur des musées en date du 21.12.2023.

OBSERVATION 2 - UTILISATION D'UNE PART D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT À UNE AUTRE FIN QUE CELLE PRÉVUE (DAGFAC ET DDGS)

Lors du travail de la commission de gestion pour l'exercice 2022, celle-ci s'étonnait qu'un montant non dépensé d'environ CHF 250'000 du préavis N°05-2019, prévu pour la réfection de la toiture de l'église de Chantemerle, ait été utilisé pour la réalisation d'un accueil mutualisé Musée d'art de Pully-Espace muséal Ramuz/La Muette (Communication N°2-2023). Pour la création de l'espace muséal C.F. Ramuz, le Conseil communal a voté un crédit d'investissement de CHF 1'181'000 en 2017 et le préavis 13-2017 prévoyait un

arrangement différent pour assurer l'accueil. Cette manière d'informer le Conseil communal, mais de se passer de son accord pour une dépense supplémentaire apparaissait non conforme au Règlement sur la comptabilité des communes et notamment à son article 14 qui stipule «Tout investissement fait l'objet d'un préavis au conseil général ou communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges d'exploitation qu'il entraîne».

La commission de gestion n'a pas observé de pratique similaire en 2023.

1.4 VOEUX 2023

1.4.1 VOEU 1 - INFORMATION SUR LES FINANCES ET LES ACTIVITÉS DE LA FONDATION LA MUETTE (DAGFAC)

La Commission de gestion a pu prendre connaissance du rapport d'activité 2022, du rapport de révision des comptes 2022 et du budget 2024 de la fondation La Muette. Elle souhaite que les rapports d'activité, les comptes, les rapports de révision des comptes et les budgets de la fondation La Muette soient régulièrement transmis à la Commission des finances et à la Commission de gestion dès leur parution.

1.4.2 VOEU 2 - MESURES DE PROTECTION DE LA FRESQUE ROMAINE (DAGFAC)

Le projet de construction d'un nouvel Archéolab étant vraisemblablement reporté de plusieurs années, la Commission de gestion souhaite que la Municipalité communique sur les mesures qu'elle entend prendre pour assurer la préservation de la fresque romaine dans l'intervalle.

1.4.3 VOEU 3 - EXTENSION DU PROJET PILOTE «RENOVO» (DTSI)

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité utilise les apprentissages du premier exercice du projet Renovo, qui vise à faciliter la démarche de rénovation pour les propriétaires, et évalue l'opportunité d'obtenir des financements alternatifs normalement destinés à de gros consommateurs d'énergie («performance based contract») en réunissant un ou des groupe(s) de propriétaires avec des objectifs communs de rénovation énergétique.

1.4.4 VOEU 4 - PPE ET RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES (DTSI)

Les rénovations énergétiques étant souvent compliquées en PPE, la Commission de gestion souhaite que la Municipalité élabore à l'intention des PPE une feuille de route spécifique qui présente des exemples concrets de réalisations à Pully ou dans d'autres communes.

1.4.5 VOEU 5 - CHAUFFAGE À DISTANCE ET SONDAGE AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES (DTSI)

La Municipalité élaborant un projet de chauffage à distance, la Commission de gestion invite la Municipalité à informer les propriétaires des bâtiments situés dans le périmètre projeté et à sonder leur intérêt pour un éventuel raccordement au chauffage à distance si le projet voit le jour.

1.4.6 VOEU 6 - PERMIS D'HABITER EN ATTENTE (DUE)

A ce jour et grâce à la nouvelle gestion électronique des documents (GED), il semble que 150 permis d'habiter soient toujours en attente. La Commission de gestion souhaite que la Municipalité renseigne sur ces 150 situations lors de l'examen du prochain exercice, en

précisant celles qui pourront être réglées et celles qui restent problématiques en spécifiant les raisons.

1.4.7 VOEU 7 - DÉROGATIONS EN MATIÈRE D'AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE (DUE)

La Commission de gestion souhaite qu'en matière d'autorisations de construire, la Municipalité puisse fournir, lors de l'examen du prochain exercice, la liste des dérogations octroyées, refusées et celles qui ont fait l'objet d'un recours en justice.

1.5 OBSERVATIONS 2023

Suite à l'examen de l'exercice 2023, la Commission de gestion formule 4 observations :

1.5.1 OBSERVATION 1 - CLARIFICATION DES COMPÉTENCES RESPECTIVES DÉCISIONNELLES ET FINANCIÈRES DE LA VILLE DE PULLY ET DE LA FONDATION LA MUETTE (DAGFAC)

Le conseil de fondation de La Muette compte 8 membres dont 4 représentants de la Ville de Pully, M. Gil Reichen, syndic, président du conseil de fondation, M. Marc Zolliker, conseiller municipal, M. Philippe Steiner, secrétaire municipal et M. Claude-Alain Chuard, chef du service des finances. Par souci de transparence, il serait pertinent de clarifier quel type de décisions sont prises par la Ville de Pully, respectivement par le conseil de fondation de La Muette et quelles dépenses sont à la charge de la Ville de Pully, respectivement à la charge de la fondation ?

La Commission de gestion demande à la Municipalité de clarifier précisément les compétences respectives décisionnelles et financières de la Ville de Pully et de la Fondation La Muette.

1.5.2 OBSERVATION 2 - IMPACT DES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES SUR LES RESSOURCES HUMAINES (DAGFAC)

Les amendements au budget 2024 votés par le Conseil communal en décembre 2023 ont des conséquences au niveau des ressources humaines de l'administration communale.

La Commission de gestion demande à la Municipalité d'informer le Conseil communal de l'impact sur les ressources humaines des diminutions portées au budget 2024.

1.5.3 OBSERVATION 3 - PLANS D'AFFECTION ET PROJETS DE CONVENTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES (DUE)

La Commission de gestion demande que lorsque la Municipalité soumet au Conseil communal un préavis pour un plan d'affectation (PA) et son règlement, elle transmette aux commissions permanentes et ad hoc chargées d'examiner le préavis, les projets de conventions avec les propriétaires concernés.

1.5.4 OBSERVATION 4 - STRUCTURES PRÉ- ET PARASCOLAIRES ET PÉNURIE DE PERSONNEL (DJAS, DDGS)

A Pully les listes d'attente pour obtenir une place d'accueil en pré- ou en parascolaire ne cessent de s'allonger. Alors que plus de 300 demandes de places de crèches sont insatisfaites, la Commission de gestion s'étonne que sur les 44 places créées dans la

nouvelle nurserie/garderie Le P'tit Loft au chemin du Montillier, ouverte en automne 2023, seules 10 places sont occupées. Le motif avancé est la difficulté de recruter du personnel.

La gestion des structures d'accueil de la Ville de Pully étant confiée depuis 2007 à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ), la Commission de gestion demande que la Municipalité, par l'intermédiaire de ses représentant·e·s au conseil de fondation de la FEJ, M. Jean-Marc Chevallaz, président, et Mme Lydia Masméjean, membre, veille à ce que des mesures soient prises rapidement pour recruter le personnel nécessaire afin d'assurer la pleine occupation des places d'accueil créées.

2 DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES (DAGFAC)

2.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES

La sous-commission était composée de trois commissaires, M. Frédéric Anken, Mme Isabelle Dauner Gardiol et M. Yassin Nour. Elle a été reçue pour examiner la gestion du dicastère par M. Gil Reichen, syndic, M. Philippe Steiner, secrétaire municipal/chef de service, Mme Carole Schwander, cheffe du service des ressources humaines, M. Claude-Alain Chuard, chef du service des finances et M. Gérald Pittet, chef du service informatique. La sous-commission les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses.

Dates	Séances	Membres ayant participé
09.01.2024	Réunion de la sous-commission	Frédéric Anken, Isabelle Dauner Gardiol, Yassin Nour
23.02.2024	Séance de travail avec les représentants de la Commune	Frédéric Anken, Isabelle Dauner Gardiol, Yassin Nour
15.03.2024	Séance de travail avec les représentants de la Commune	Frédéric Anken, Isabelle Dauner Gardiol, Yassin Nour

2.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS

La liste des préavis en cours et bouclés concernant la DAGFAC a été fournie à la sous-commission le 22 février 2024 avant la première réunion avec les membres de la DAGFAC. Le tableau ci-dessous reflète la situation au 31.12.2023. Les commentaires en italique sont ceux de la sous-commission.

Préavis N°	Titre	Crédit alloué (CHF)	Crédit dépensé / engagé (CHF)	Communication au conseil communal, bouclément, remarques.
13-2017	Création d'un espace muséal C.F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette	1'181'000.00	1'169'159.55	La Muette - espaces littéraires - a été inaugurée le 21 septembre 2023. L'ouverture du nouvel espace muséal a été saluée unanimement par la presse et le public. Le bouclément du préavis est prévu en 2024.
	<i>L'utilisation des CHF 11 840 restants sera communiqué au Conseil communal au cours de l'année 2024.</i>			
21-2018	Renouvellement de matériel informatique et	1'185'000.00	899'756.06	L'extension du réseau fibres optiques se

	extension du réseau fibres optiques			poursuit. Elle s'est en particulier caractérisée par la pose d'une FO sur l'entier de l'avenue Général-Guisan.
	<i>Ce préavis contient quatre types de dépenses : le renouvellement des équipements obsolètes aux places de travail, le remplacement du système d'alimentation secourue (onduleur) pour le centre de calcul de la Damataire, le remplacement des Firewall (Pare-feu) destinés à protéger le réseau interne de la Ville de Pully, l'extension du réseau fibres optiques. Selon le préavis 21-2018, l'exécution de ce projet s'étendait au minimum sur 4 ans, soit de 2019 à 2022. Il n'est pas encore bouclé !</i>			
18-2020	Construction d'un réseau de télécommunication à fibre optique FTTH Travaux sur le domaine public	2'800'000.00	287'966.96	Le préavis est piloté par la DTSI.
	<i>Ce préavis est piloté par la DTSI.</i>			
3-2021	Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021 à 2023	1'710'000.00	1'368'222.07	Ce préavis sera bouclé dans le courant de l'année 2024.
	<i>Rien à signaler.</i>			
01-2022	Renouvellement équipements Wifi	194'000.00	191'510.00	Bouclé en 2023 Communication 09-2023.
	<i>Rien à signaler.</i>			
08-2022	Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026 - Introduction d'une clause de célérité dans le cadre de l'autorisation relative à l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières.	//	//	La clause de célérité n'a pas encore été utilisée à ce jour.
	<i>Rien à signaler.</i>			
15-2022	Acquisition et installation d'affichages numériques frontaux (ANF) pour l'ensemble des classes des bâtiments scolaires de Pully	1'130'000.00 (montant amendé : CHF 590'000.00	33'372.65	Le préavis est piloté par la DJAS.
	<i>Ce préavis est piloté par la DJAS</i>			
19-2022	Développement économique de Pully - Réponse à la	//	//	Une étude a été lancée en 2023 afin de répondre à

	Motion de M. le Conseiller communal Patrick Eperon « Faire face à la récession : coordonner les autorités pulliérannes dans le cadre d'une délégation économique »			l'amendement voté par le Conseil lors de sa séance du 23 novembre 2022 (formaliser une vision du développement économique de Pully sur la base notamment des rapports et études mentionnés dans le présent préavis, puis actualiser cette vision sur la base de données actualisées). Les résultats de cette étude doivent être analysés et la Municipalité doit encore définir la suite qu'elle entend y donner.
	<i>Voir la section 2.5.5 du présent rapport.</i>			
02-2023	Renouvellement des postes de travail légers	105'000.00	102'702.90	Le préavis a été bouclé et la communication a été faite au Conseil communal le 27 septembre 2023 (No 07-2023)
21-2023	Gestion électronique des documents et numérisation de processus	750'000.00	152'187.43	Les licences manquantes pour permettre de travailler ont été acquises et les premiers projets détaillés dans le préavis démarreront courant janvier 2024.

Concernant les appels d'offre (préavis 02-2023 et 21-2023) ceux-ci ont fait l'objet de procédures des marchés publics en respectant les critères de la loi sur les marchés publics. Dans le cas de l'informatique, les préavis peuvent être liés à des renouvellements d'équipements déjà existants. Le cas échéant et lorsque les montants sont particulièrement bas, il est possible qu'il n'y ait que l'offre du fournisseur avec une procédure de gré à gré.

2.3 SUIVI DES CRÉDITS D'ÉTUDE ENGAGÉS PAR LA MUNICIPALITÉ ET DES CRÉDITS D'ÉTUDE BOUCLÉS SANS DÉBOUCHER SUR UN PRÉAVIS

Le tableau ci-après a été repris du rapport de gestion 2023, rapport provisoire (page 60), remis à la sous-commission le 19 février 2023. Il contient les crédits d'étude ouverts au 31.12.2023 avec mention des montants prévus et dépensés ainsi que les directions

concernées. A des fins de suivi, les auteurs du rapport ont laissé la colonne avec l'état au 31.12.2022.

Description	Communication au Conseil communal	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2023 (en CHF, avant bouclage définitif)	Montant dépensé au 31.12.2022 (en CHF, avant bouclage définitif)	Directions concernées
Villa romaine - Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000	47'984.45	47'984.45	DUE/DAGF
Eglise et collège de Chantemerle - Mise en séparatif	02-2016	59'000	17'673.55	17'673.55	DDGS
Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires - Élaboration d'un Masterplan	08-2017	97'000	85'649.70	85'649.70	DUE - DJAS
Embouchure du cours d'eau de la Vuachère*	20-2018	50'000	27'535.42	49'481.35	DTSI
Maison Pulliérane - Mise en conformité et optimisation du bâtiment	21-2018	86'000	89'319.50	84'308.60	DUE - DDGS - DAGF (SSI)
Adoption plan de quartier «Roches-Rochettaz» et renouvellement infrastructures impasse des Roches	07-2020	50'000	11'047.30	3'500.00	DTSI - DUE
Etude déplacement Data Center	11-2022	60'000	60'402.00	3'015.60	DUE - DAGF (SSI)
Réaménagement de la place Neuve et de ses abords	01-2023	67'000	66'611.50	57'192.50	DUE
Réaménagement d'un carrefour à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. de la Damataire	04-2023	100'000	22'408.05	--	
Totaux		639'000	343'067.42	348'805.75	

*Le fait que le montant dépensé en 2023 soit plus faible que le montant dépensé en 2022 s'expliquerait par le fait que la commune ait obtenu une subvention du canton.

2.4 SUIVI DE L'AUTORISATION DE PLAIDER OCTROYÉE À LA MUNICIPALITÉ

Conformément à l'amendement déposé par la commission chargée de rapporter sur le préavis 14-2021 sur les autorisations de plaider et accepté par le Conseil communal lors de la séance du 6 octobre 2021, une communication a été faite au Conseil lors de la séance du 6 mars 2024 couvrant la période du 16.11.2022 au 31.12.2023.

En outre, la commission de gestion avait émis le vœu dans son rapport portant sur l'année 2022, que la Municipalité indique systématiquement les références des décisions du Tribunal Fédéral dans le cadre des affaires qui la concernent quand la Municipalité a usé de son droit de plaider. Ce rajout a été effectué et facilite grandement l'accès aux décisions des tribunaux concernés.

2.5 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION

2.5.1 CONVENTIONS LORS DE LA MODIFICATION/ÉLABORATION DES PLANS D'AFFECTATION

La question de la sous-commission concerne la manière avec laquelle les conventions pour les équipements publics sont établies et négociées entre la municipalité et les promoteurs lors de l'élaboration des plans d'affectation. Les représentants de la DAGFAC expliquent que ces conventions sont établies par la DUE. Celles-ci contiennent les aspects que le promoteur est prêt à céder à la commune, sous quelles conditions et à quels prix, en fonction du marché. Ces conventions peuvent évoluer à la suite des débats au conseil communal. Elles ne sont donc pas gravées dans le marbre avant le vote du conseil et s'adaptent selon les amendements et les votes du conseil communal.

2.5.2 MUSÉES - ORGANISATION, FRESQUE DU MUSÉE ROMAIN ET FINANCEMENT DE LA MUETTE

La sous-commission s'est sensiblement inquiétée de la situation vécue par les institutions muséales ces derniers mois. Le rapport Vicario¹ n'est cependant pas accessible, dans le cadre de la protection de la sphère privée des personnes concernées. Le syndic s'est renseigné auprès du préfet à ce sujet. La Municipalité avait mandaté la société Vicario pour réfléchir à l'organisation des musées. Le rapport en découlant reste pertinent pour mener ces réflexions et sera utilisé avec l'arrivée du nouveau directeur.

En 2023, deux événements se sont superposés au sein de la **direction des musées** : d'abord les interrogations des collaborateurs/rices quant à l'évolution de la structure des musées de Pully et de leur organisation, et ensuite, l'arrêt maladie de la directrice. Le fonctionnement de l'ensemble des musées a continué de la meilleure des manières et a été relativement efficace compte tenu des événements susmentionnés. La situation actuelle des ressources humaines à l'intérieur des musées est bonne. Le conservateur en place a démissionné car il a saisi une opportunité unique dans un autre musée, raison pour laquelle son poste fait l'objet d'un processus de remplacement. Les difficultés rencontrées par l'équipe en 2022 et 2023 l'ont finalement soudée. Le recrutement du nouveau directeur s'est effectué avec plusieurs experts cantonaux du domaine et dans la sérénité.

¹ La société VICARIO avait été mandatée dans le cadre de la réflexion et la restructuration générale des institutions muséales pulliéranes. Celle-ci s'est notamment penchée sur la situation de la direction des musées.

L'état des vestiges de la **Villa romaine** préoccupe les membres de la sous-commission. Le projet de rénovation et d'agrandissement de l'Archéolab n'a plus de calendrier par suite des nombreuses modifications du projet du Prieuré.² Les architectes vont devoir travailler à réduire la taille du projet initial, suite aux remarques adressées à la Municipalité par le Conseil. La Municipalité a pris contact avec l'État de Vaud pour une éventuelle subvention du projet mais la subvention et des éventuels mécénats dépendent toujours d'une décision du Conseil communal quant à la réalisation d'un projet tangible. Il peut être aussi question d'une subvention fédérale ou d'un don de la loterie romande. Cependant, tant que le projet n'est pas affiné et précisé, rien ne pourra être obtenu de la part d'une quelconque fondation ou institution étatique. La sous-commission de gestion a prévu une visite à l'Archéolab en automne, lorsque le nouveau directeur des Musées sera bien installé et que la nouvelle exposition aura démarré.

Les membres de la sous-commission se sont aussi intéressé.e.s à la troisième institution muséale de la Commune qui vient d'ouvrir ses portes : la **Muette** et notamment sa situation financière. Le musée de la Muette est une institution de la ville de Pully et ses frais de fonctionnement figurent dans le budget 2024, sous la rubrique 153 Musées du budget. Les coûts propres de la Muette respectent ce qui a été prévu dans le préavis voté initialement (13-2017). Le budget d'exploitation, soit les salaires et autres charges fixes, est pris en charge dans le budget communal. La fondation La Muette dont le capital de départ a été versé par la commune à hauteur de CHF 20'000 et le reste par les descendants de C.-F. Ramuz a pour but d'accompagner l'exploitation et de mener des recherches de fonds permettant de développer l'espace d'exposition. Les CHF 200'000 obtenus de la Loterie Romande en 2022 prennent notamment en charge ces activités hors budget d'exploitation.

2.5.3 PROCÉDURES D'ADJUDICATION DES BUVETTES DU BORD DU LAC

La situation concernant les buvettes installées au bord du lac continue de faire l'objet d'un certain intérêt de la part des membres de la sous-commission et notamment les conditions d'exploitation. L'emplacement de l'ancien Golden Snack a été libéré suite à la décision favorable du Tribunal Fédéral pour la commune. Un appel à projets a été lancé à la suite de cette décision. Les sous-commissionnaires ont obtenu la liste des critères d'évaluation des projets. Deux dossiers ont été jugés très bons par la Municipalité et notamment avec une forte présence de produits locaux. La commission d'évaluation des projets était composée de plusieurs conseillers/ères et employé.e.s municipaux.

La convention signée entre les porteurs de projet et la Municipalité ne précise pas de renouvellement tacite ou automatique de la convention au bout de trois ans. Si la satisfaction est partagée de part et d'autre, avec la volonté de continuer, la convention sera probablement renouvelée. Si les tenanciers souhaitent continuer, ils devront faire une demande de renouvellement de la convention avant l'échéance de celle-ci. La durée des conventions peut être modifiée au moment de leur renouvellement. Désormais, tous les édicules du Quai Miliquet sont sous convention et cette-dernière est la même pour tous. Le suivi des critères exigés par la Municipalité s'effectue de manière indirecte (police, consommation sur place, balade) mais aussi par la police du commerce.

Finalement, concernant le coût de location des édicules au mètre carré, celui-ci a été fixé à CHF 7.50/m² par mois, sur la base d'une moyenne des prix pratiqués entre Morges et Lausanne. La commission juge ces montants faibles, la Municipalité les juge adéquats et correspondant à la moyenne régionale.

² Le projet de l'Archéolab devait être mené conjointement avec celui du Prieuré, par le même bureau.

2.5.4 FACTURE SOCIALE

La sous-commission continue de s'interroger sur l'évolution du calcul de la facture sociale, de son impact sur les finances communales et du recours entrepris par la Municipalité. Les communes ayant fait recours, dont Pully, ont décidé de mettre en demeure le Canton pour la restitution des décomptes 2019-2022 car le TF a cassé le décompte 2019 et le Canton n'a donc plus de base juridique valable pour les décomptes qui ont suivi. Il semble cependant que le Canton ne souhaite pas faire le moindre effort pour tenter de résoudre la situation à l'amiable. En décidant de ne pas payer leur facture au Canton, certaines communes prennent néanmoins le risque de devoir payer des intérêts de retard si le tribunal prend finalement une décision en faveur du Canton.

Voir article du 24 Heures du 22.02.2024, « Bras de fer Canton-communes - Les révoltés de la péréquation saisissent le Conseil fédéral. Les 35 communes qui estiment «disproportionnée» leur participation à la facture sociale depuis 2019 portent désormais l'affaire devant le conseil fédéral. Pully en fait partie.

2.5.5 MISE EN ŒUVRE DE LA MOTION EPERON

Les commissionnaires ont voulu savoir quelles mesures avaient été prises par la Municipalité en 2023 pour promouvoir la place économique de Pully en réponse à la motion Eperon et la décision du conseil communal y faisant suite (séance du 23.11.2022).

Comme mentionné en page 13 du rapport de gestion 2023 de la Municipalité, cette dernière a mandaté une nouvelle étude au bureau Wüst Partner afin d'actualiser le rapport datant de 2016, de réaliser une analyse actualisée et d'établir les bases de réflexion pour la stratégie de développement des activités du centre-ville. Ce rapport sera analysé prochainement par une équipe de la Municipalité et aboutira en une série d'actions et de démarches à lancer dès 2024 pour promouvoir le développement économique de Pully. En outre, une action de communication sur ces actions et démarches sous forme d'une publication est déjà prévue.

Suite à l'étude menée, il s'agit de pouvoir créer un document à transmettre aux personnes qui souhaitent développer des activités à Pully en précisant lesquelles et à quel endroit. En effet, comme les privés ont l'initiative et décident du type d'activité, il s'agit de pouvoir suggérer les activités dans les plans d'affectations en cours d'élaboration - sans être trop contraignant - afin de pouvoir réaliser le projet. Cela permettrait d'aiguiller la recherche de locataires / entrepreneurs pour les promoteurs. « Lausanne Région » fait partie des interlocuteurs qui permettent de faire venir des entreprises. La Municipalité reconnaît toutefois que son influence est relativement faible, notamment parce qu'elle ne contrôle pas les accords sur les locaux commerciaux qui se font entre privés.

2.5.6 RÉDUCTION DES EFFECTIFS CHEZ ABACUS SUISSE ROMANDE

Selon un article de la revue pme.ch datant du 20.02.2024, « L'éditeur de logiciels Abacus réduit en toute discrétion ses effectifs à Bienne ». Suite à de nombreux licenciements chez Abacus en Suisse romande, se pose la question des répercussions sur la gestion de la municipalité de Pully, qui repose largement sur le logiciel Abacus.

Selon la DAGFAC, cette diminution des postes n'aura aucune conséquence sur Pully. Abacus, dont le siège est à Saint-Gall, fournit les logiciels comptables pour les finances communales, la gestion immobilière et le contrôle des habitants. La gestion des ressources humaines n'est pour le moment pas fournie par Abacus. La commune de Pully fait appel aux services d'un intermédiaire « intégrateur » qui installe les logiciels, les intègre et

fournit le suivi. Aucun client ne passe directement par Abacus, il y a toujours un intermédiaire intégrateur, OFISA pour la Suisse romande.

Pour la sous-commission DAGFAC :
Isabelle Dauner Gardiol, rapportrice

PS : Les documents suivants ont été mis à disposition de la sous-commission mais ne sont pas considérés comme publics :

- 1) Fondation La Muette, rapport d'activités 2022
- 2) Fondation La Muette - Comptes 2022 - Rapport fiduciaire
- 3) Muette budget 2024 avec des réponses à la sous-commission de gestion
- 4) Modèle d'évaluation des édicules

3 DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS (DDGS)

3.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES

La sous-commission était composée de trois commissaires, Mme Lorena Marin Guex, M. Rihab Hammami et M. Pierre Zappelli. Elle a été reçue pour examiner la gestion du dicastère par Mme Lydia Masmejan, conseillère municipale et M. Sébastien Cornuz, chef de service. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses.

Dates	Séances	Membres ayant participé
20.11.2023	Réunion de la sous-commission	M. Pierre Zappelli, M. Rihab Hammami, Mme Lorena Marin Guex
23.01.2024	Séance de travail avec les responsables de la Commune	M. Pierre Zappelli, M. Rihab Hammami, Mme Lorena Marin Guex
27.02.2024	Visite des installations de Pully-Plage	M. Pierre Zappelli, M. Rihab Hammami, Mme Lorena Marin Guex

3.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS

La liste et les commentaires ont été fournis le 23 janvier 2024 lors de la séance de travail avec les responsables de la commune. Quatre préavis relatifs au service de la DDGS ont été soumis au Conseil communal durant l'année 2023.

Préavis N°	Titre	Crédit alloué (CHF)	Crédit dépensé/ engagé (CHF)	Bouclément, communication au Conseil communal
20-2018	Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate	80'000.00		En cours
05-2019	Entretien du patrimoine construit 2019-2022	3'008'990.00		En cours
06-2020	Rénovation des infrastructures de Pully-Plage - Demande de crédit d'étude	1'350'000.00		En cours
03-2021	Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021 à 2023 (préavis DAGF-finances contenant des véhicules pour la DDGS)	1'710'000.00		En cours

13-2023	Acquisition des parcelles 700-701-702 et affectation des sols - Suite du préavis N° 06-2020 - Rénovation de Pully-Plage	700'000		En cours
14-2023	Réponse au postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts - Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux	425'000		La Municipalité a répondu, voir séance du Conseil du 6 mars 2024
15-2023	Mesures OSTRAL	767'000		En cours
18-2023	Maison Pulliérane - Amélioration de la sécurité contre l'incendie	1'380'900.00		En cours

3.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION

3.3.1 PULLY PLAGE - RESSOURCES HUMAINES

Question : Comment la DDGS a-t-elle géré l'absence du responsable d'exploitation des piscines et du port pendant toute la saison d'été ?

Réponse : « Nous avons restructuré l'équipe en augmentant le temps de travail d'une auxiliaire garde-bains à 100%. Nous avons attribué des pouvoirs et des responsabilités à plusieurs membres de l'équipe dans le but de répartir les tâches tant à la piscine Pully-Plage, à la piscine couverte, qu'au port de plaisance. Le chef de service et l'adjoint au chef de service ont renforcé leur présence auprès de l'équipe en assurant la tenue de séances régulièrement ainsi que des passages soutenus, notamment le samedi et le dimanche, lors des fortes affluences. »

Note : Cette réorganisation a permis de répondre au défi de cette absence longue durée inattendue sans engager de surcoût financier et le soutien du chef de service et de son adjoint a été très apprécié par les équipes d'exploitations et cela a permis de renforcer les liens avec ces dernières.

Question : Quelles mesures ont été prises pour assurer une nouvelle organisation d'urgence et comment cela a-t-il impacté le fonctionnement quotidien de Pully-Plage ?

Réponse : « Une partie de la réponse à cette question se trouve dans la question précédente. En ce qui concerne le fonctionnement de Pully-Plage, celui-ci n'a pas été impacté grâce à une répartition des tâches et un soutien marqué des membres de la direction de la DDGS. »

Question: Comment la DDGS prévoit-elle de prévenir de tels incidents et garantir la continuité des opérations et cas de circonstances similaires ?

Réponse : « Il a été décidé de former deux chefs d'équipe afin de pérenniser la délégation de certaines tâches et ainsi soulager la charge de travail du chef d'exploitation. L'absence du chef d'exploitation a laissé apparaître la fragilité de notre organisation.

Dans ce contexte, les rôles sont dorénavant mieux répartis et plusieurs collaborateurs ont ainsi acquis de nouvelles connaissances. Cette démarche s'avère, dans tous les cas, utile alors que trois membres de l'équipe, dont le chef d'exploitation et son second, partiront successivement à la retraite dans les quatre prochaines années. »

Notes complémentaires :

M. Cornuz nous a fait part de la difficulté pour la Commune de recruter (en Suisse) le personnel auxiliaire nécessaire au bon fonctionnement des différents sites et ce malgré le fait que les coûts liés à l'obtention du brevet « Pro-Pool », indispensable à l'exercice de la fonction, soient pris en charge par la Commune. La quasi-totalité des candidatures reçues viennent de France. Toutefois, il est important de noter qu'il s'agit d'un problème auquel font face l'ensemble des piscines de la région du fait que ce travail saisonnier et très demandant n'intéresse plus autant qu'autrefois. La décision d'allonger la saison d'ouverture de la piscine, de même que l'allongement des horaires d'ouverture durant cette dernière saison a été très appréciée par la population et a parfaitement été gérée par les équipes d'exploitation.

La sous-commission a eu l'honneur d'être conviée par la DDGS pour une **visite du site de Pully-Plage**, en compagnie de M. Cornuz, de Mme Masméjan, ainsi que du chef d'exploitation. Cette expérience enrichissante, durant laquelle nous avons eu l'occasion de saisir pleinement l'ampleur et l'importance des travaux de rénovation à venir s'est déroulée le 27 février 2024. L'accueil et les explications fournies par M. Cornuz et le chef d'exploitation ont grandement contribué à la qualité de notre visite. Ils nous ont guidés avec clarté à travers les différentes installations, dont la salle des machines, nous en expliquant le fonctionnement avec une précision remarquable. Les plans du site post-rénovation, qui nous ont été présentés, ont offert une vision claire et prometteuse de l'avenir du site.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à Mme Masméjan, M. Cornuz et le chef d'exploitation pour le temps généreusement accordé et la richesse des informations partagées. Notre sous-commission a grandement apprécié cette opportunité d'apprendre davantage sur le projet de rénovation. Nous sortons de cette visite non seulement mieux informés, mais également très heureux de l'échange constructif et de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé. Cette expérience a renforcé notre compréhension du projet et de son importance pour la communauté, et nous sommes impatients de voir les résultats de ces travaux essentiels.

3.3.2 PULLY PLAGE - EXPLOITATION, CONCIERGERIE ET INTENDANCE

Question: Comment la DDGS a-t-elle surmonté les mutations fréquentes du personnel dans l'exploitation de la conciergerie et intendance en raison des absences pour maladie ?

Réponse : L'exploitation conciergerie et intendance a malheureusement subi des absences prolongées de plusieurs collaboratrices et collaborateurs atteints, gravement pour certains, dans leur santé. D'une part, nous avons pu compter sur l'excellente dynamique de l'équipe dont les employés se soutiennent tout au long de l'année. De plus, le chef d'exploitation et son adjoint ont renforcé personnellement les équipes afin d'assurer des tâches dans le terrain. Une partie des prestations ont également été confiées au personnel auxiliaire de nettoyage. Enfin, nous avons pu attribuer des CDD à des apprentis agent d'exploitation, formés à la Ville, qui finissaient leur cursus d'apprentissage. Finalement, depuis plusieurs années, nous accueillons des personnes adressées par le service du chômage dans le but de soutenir leur reconversion professionnelle. Nous avons pu proposer un CDD à l'un d'entre-deux et sommes ravis de ses prestations.

Question : Quelles initiatives ont été prises pour maintenir un bon état d'esprit, malgré ces mutations, au sein des équipes ?

Réponse : Du dialogue, des séances régulières, un soutien marqué dans le terrain de la part du chef d'exploitation. Son adjoint et les membres de la Direction de la DDGS ont permis de s'assurer de la bonne marche de l'exploitation durant ces périodes difficiles. De plus, quelques séances « café-croissant », avec l'ensemble de l'équipe de conciergerie, ont permis de favoriser les échanges entre tous (collaborateurs et cadres) et de garantir un dialogue qui contribue à identifier les problèmes et à les résoudre ensemble.

Notes complémentaires :

Des mesures anticipatoires ont été prise et un important travail en matière de délégation des responsabilités a été fait afin de soulager les concierges et mettre en place une harmonisation des pratiques de conciergerie sur les différents sites de la ville. Un système de distribution central des commandes de matériel a été mise en place également afin de limiter les commandes en double et le stock de produits d'entretien pour des durées dépassant leur date limite d'utilisation, mesure qui a permis de réaliser des économies.

La majeure partie des produits chimiques pour l'entretien d'immeuble a été remplacée par l'utilisation d'eau ionisée. Cette décision a permis d'obtenir de meilleurs résultats en terme de qualité (des prélèvements ont été effectués par un organe indépendant et indiquent une moindre présence de bactéries) et cela a permis de réaliser une économie de près de 50'000 CHF sur les achats de produits par année tout en préservant la santé du personnel de conciergerie.

3.3.3 RÉORGANISATION DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Question : Comment la DDGS a-t-elle géré la transition suite au départ du chef d'exploitation des forêts ?

Réponse : « Le nouveau chef d'exploitation des forêts était chef d'équipe par le passé. Employé communal depuis plus de 20 ans au sein de l'équipe forestière, il connaissait parfaitement le fonctionnement de celle-ci et était respecté et apprécié de ses collègues. De plus, nous avons anticipé une pareille situation en soutenant sa formation de contremaître forestier-bucheron permettant l'obtention du brevet fédéral en 2018. »

Question : Quels sont les résultats de la promotion de M. Pidoux à la fonction de chef d'exploitation et comment cela a-t-il affecté la performance de l'exploitation forestière ?

Réponse : « Nous sommes pleinement satisfaits de la nomination de notre chef d'exploitation. Il a maintenu un haut niveau d'exigence en termes de sécurité dans l'exécution des travaux forestiers, ce qui est absolument primordial en forêt. Il a également contribué à améliorer quelques processus et prestations et contribue pleinement à la stratégie de valorisation des produits forestiers. Il est très bon pédagogue ; ce qui nous permet de former des apprentis et acquière rapidement les outils de management essentiel à la conduite d'une équipe. D'ailleurs, l'entretien d'évaluation des performances collectives effectués en 2023 confirme la satisfaction du personnel envers son chef d'exploitation ainsi que celle de la Direction de la DDGS. »

3.3.4 CLAUSE DE CÉLÉRITÉ

Question : Une clause de célérité permettant à la Municipalité d'exercer un droit de préemption à concurrence de 5 millions CHF a été introduite le 25 mai 2022, est-ce que ce droit a été utilisé en 2023 ?

Réponse : Non.

Pour la sous-commission DDGS :
Rihab Hammami, rapporteur

4 DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS (DTSI)

4.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES

La sous-commission était formée de trois commissaires, Mme Nathalie Lude, M. Philippe Reigner et M. Claude Dufour. Elle a été reçue pour examiner la gestion de la Direction par M. Marc Zolliker, conseiller municipal et M. Thierry Lassueur, chef de service. Elle les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses.

Dates	Séances	Membres ayant participé
26.01.2024	Séance de préparation	Nathalie Lude, Claude Dufour
26.02.2024	Séance de finalisation des questions	Nathalie Lude, Claude Dufour
19.03.2024	Séance de travail avec les responsables de la Commune	Nathalie Lude, Claude Dufour

4.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS

Préavis N°	Titre	Crédit alloué (CHF)	Crédit dépensé / engagé (CHF)	Bouclément, communication au Conseil communal
02-2017	Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds pour la période 2016-2021	1'500'000.00		Bouclément prévu en 2023
07-2018	Mesures d'assainissement du bruit routier	1'410'000.00		Bouclément prévu en 2027
13-2018	Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) - Etape 1	4'635'000.00.		Bouclément prévu en 2025
01-2019	Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) : réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz - Crédit d'étude du projet d'ouvrage	2'793'000.00		Bouclément prévu en 2026
02-2019	Chemins des Vignes et du Pré de la Tour - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain	4'793'000.00		Bouclé en 2023 avec une non-dépense de CHF 24'562.10 Communication 12-2023

09-2019	Adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches	870'000.00		Bouclément prévu en 2025
10-2020	Réhabilitation de la station d'épuration de Pully Demande de crédit pour les études d'avant-projet	1'570'000.00		Bouclément prévu en 2025
11-2020	Rue de la Poste et av. Samson Remondin Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully	9'370'000.00		Bouclément prévu en 2025 Communication 17-2022 Point de situation
16-2020	Requalification du ch. du Ruisselet Aménagements routiers, mise en séparatif, renouvellement des conduites industrielles et création de servitudes de passage publique au ch. du Ruisselet	870'000.00		Bouclément prévu en 2024
18-2020	Construction d'un réseau de télécommunication à fibre optique FTTH - travaux sur domaine public	2'800'000.00		Bouclément prévu en 2027
02-2021	Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) - Etape 2	2'600'000.00		Bouclément prévu en 2027
09-2021	Entretien des ouvrages d'art - Période 2021-2024 Crédit d'études (amendé)	963'000.00		Bouclément prévu en 2025
19-2021	Sécurisation des piétons sur le ch. De Rennier entre les av. des Alpes et de l'Avenir. Création de trottoirs, construction de murs de soutènement et amélioration de l'aménagement routier dans le secteur	1'130'000.00		Bouclément prévu en 2026
02-2022	STEP station d'épuration intercommunale de Pully - remplacement du couplage chaleur force (CCF)	295'000.00		Bouclément prévu en 2024
06-2023	Crédits supplémentaires au budget communal de			

	<p>l'exercice 2023, 1ère série. Crédit demandé CHF 468'500.00</p> <p>DTSI : 430 - Routes. Travaux de renforcement provisoire de la passerelle Verdaine et de la cage d'escalier afin de pouvoir garantir la sécurité des piétons. CHF 99'000.00</p>			
	Voir ci après Chap. 4.2.1			
07-2023	Ch. de Tourronde-Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des réseaux d'eau potable et routier et renforcement du réseau électrique basse tension.	1'278'000.00		Bouclément prévu en 2025
12-2023	Rue de la Poste et av. Samson Reymondin-Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully.	1'100'000.00		Bouclément prévu en 2025
22-2023	<p>Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023 - 2ème série. Crédit demandé : CHF 401'800.00</p> <p>DTSI : 411 - Ecowatt : Libération des demandes de subventions mises sur listes d'attentes en raison de l'épuisement du compte 411.3667. Demandes largement supérieures aux prévisions. Compensation totale par un prélèvement sur le fonds d'égalisation des résultats Ecowatt (9280.411.00). CHF 72'000.00</p>			
	Hausse des taxes pour l'évacuation et le traitement des eaux usées			
				Communication 11-2023

4.2.1 PRÉAVIS 06-2023 CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - PASSERELLE VERDAINE

Dans le préavis 06-2023 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023, 1ère série. Crédit demandé CHF 468'500.00, au chapitre DTSI : 430 - Routes : Compte : 3142 Entretien réseau routier Budget : CHF 90'000.00, un crédit supplémentaire de CHF 99'000.00 était demandé pour des travaux de renforcement provisoire de la passerelle Verdaine et de la cage d'escaliers afin de pouvoir garantir la sécurité des piétons.

En séance du Conseil communal du 8 novembre 2023, M. Marc ZOLLIKER a répondu à la question de Mme Evelyne Campiche Ruegg, relative à la fermeture prolongée de la passerelle Verdaine, comme suit :

« [...] Les constats faits lors des examens de ce bureau ont conduit tout d'abord aux travaux de renforcement de l'ouvrage, qui ont été réalisés en avril dernier.[...]. »

« [...] Des investigations complémentaires ont ainsi été effectuées dans la nuit du 6 au 7 novembre dernier, c'est tout récent, et ces investigations sont en cours d'analyse par le bureau d'ingénieurs. Dès que les résultats de ces investigations seront connus, une information sera publiée sur le site internet de la Ville de Pully et si on les a d'ici au 6 décembre, je pourrai vous les communiquer ici également. De toute façon, cette communication devrait pouvoir être faite au plus tard dans le courant du mois de décembre. [...]. »

Question : La Commission s'interroge sur le fait que les travaux ont été réalisés avant la validation du crédit supplémentaire par le Conseil communal et souhaiterait un éclairage sur ce point.

Réponse : En raison de son état général, la passerelle Verdaine a en effet fait l'objet de travaux urgents au printemps 2023. Comme mentionné dans le préavis N°06-2023, ces dépenses ont été jugées urgentes et imprévisibles car l'ouvrage, situé sur les voies CFF, présentait d'importants problèmes de sécurité. En outre, la Municipalité a souhaité réouvrir ce passage aux piétons dans les plus brefs délais.

Selon l'art. 102 du règlement du Conseil communal et les autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026 (préavis N°13-2021), la Municipalité peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

Question : N'ayant rien trouvé sur le site internet communal, la Commission souhaiterait connaître les résultats des investigations menées par la DTSI à ce sujet.

Réponse : Durant les travaux de sécurisation, de nouveaux défauts sont apparus sur la structure de l'ouvrage. Après analyse de la situation et pour des raisons de sécurité, la décision de fermer cette passerelle a dû être prise en juin. Des investigations complémentaires ont été réalisées à l'automne afin de vérifier si cet ouvrage pouvait à nouveau être ouvert aux piétons. Les résultats de ces investigations reçus début 2024 ont montré que des travaux de consolidation (soudures) devaient être entrepris avant de pouvoir réouvrir la passerelle existante aux piétons. Ces travaux se planifient actuellement. Le Conseil communal sera informé une fois les dates d'intervention connues, soit probablement à l'occasion de sa prochaine séance du 27 mars 2024.

Il est à noter qu'en parallèle une étude d'avant-projet a débuté en 2023 pour remplacer la passerelle piétonne ainsi que la cage d'escalier.

4.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION

4.3.1 REMPLACEMENT DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX GÉRÉS PAR LA DTSI

Question: Pour quelles raisons les investissements de remplacement des réseaux (assainissement, eau potable, électricité, éclairage public, routes) ont-ils été aussi bas en 2023, représentant une perte de valeur substantielle en comparaison du total des 22 années précédentes ? Et ce alors que le plan des investissements présenté au Conseil communal le 8 décembre 2021 « prévoit des investissements d'environ CHF 12 mios par an d'ici à 2025. Plus probablement, les forces en présence permettront d'atteindre 75% de ce montant, soit environ CHF 9 mios par an, ce qui rend possible l'objectif du maintien de la valeur».

Réponse : En effet, les investissements sur nos réseaux sont relativement faibles en 2023. Ils s'élèvent approximativement à CHF 5.5 mios, alors que les investissements annuels moyens sont de l'ordre de CHF 8 mios depuis 2015. Il est également à noter que la dépréciation annuelle théorique de nos réseaux est de CHF 6.8 mios, c'est-à-dire que la valeur de nos réseaux a perdu CHF 1.3 mio en 2023.

L'analyse depuis l'an 2000 montre que les investissements annuels moyens ont passablement augmenté depuis 2015. Alors qu'ils étaient de CHF 5.3 mios entre 2000 et 2015, ils sont passés à env. CHF 8 mios entre 2016 et 2023.

Les principales raisons du faible investissement constaté en 2023 sont les suivantes :

- De nombreux projets sont en cours d'élaboration et vont faire l'objet d'un préavis ces deux prochaines années (Grillon Nord - Coquelicots - Peupliers Est (2024), Rte de Chenaule Sud (2024), PP8 - étape 1 (2024), Ch. de Chamblandes, de Champittet et du Manoir (2024-2025), Av. de Rochettaz et ch. du Vigneron (2024-2025), Ch. de la Bruyère, des Daillettes et des Bouvereils (2025). L'augmentation des investissements se fera ressentir dès le 2^e semestre 2024.
- Plusieurs projets d'infrastructures liés à des plans d'affectation sont bloqués comme par exemple « Roches-Rochettaz » (Préavis N° 09-2019 et N° 04-2023) ou « Vers-les-Moulins » (projet abandonné en 2023 en raison de la priorisation d'autres plans d'affectation par la DUE).
- Des ressources humaines moins importantes pour l'entité « Travaux » (un chef de projet en moins causé par le départ à la retraite du responsable du bureau technique et le départ volontaire d'un chef de projet).

Question : Quels sont les actions entreprises pour résoudre cette situation inquiétante puisqu'elle menace à terme le maintien d'infrastructures essentielles à la population et à l'économie ?

Réponse : D'importantes mesures ont été entreprises depuis 2005 environ pour faire face à cette situation. Elles se sont essentiellement axées autour d'un renforcement des effectifs du bureau technique (pour l'essentiel au moyen de restructurations dans d'autres entités), d'une optimisation des procédures de travail, et de l'externalisation de la conduite de certains projets. Ces mesures ont permis de ralentir le vieillissement de nos réseaux, avec des investissements (6.27 mios en moyenne entre 2000 et 2023) qui compensent presque leur dépréciation (6.79 mios par an). Ces mesures ne sont toutefois suffisantes que si les ressources de la DTSI sont maintenues.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, la DTSI a proposé qu'un poste d'ingénieur civil soit créé (en compensation d'autres postes) pour renforcer l'entité « Travaux » et pouvoir ainsi mieux gérer et entretenir les ouvrages d'art et murs de soutènement. La création de ce poste intervenait dans le cadre d'une réorganisation plus large du bureau technique de la DTSI entamée en été 2023, qui aboutissait non pas à l'augmentation de ses effectifs mais à la suppression de 0.4 ETP à l'échelle de la DTSI.

L'ingénieur civil devait reprendre des tâches réparties aujourd'hui entre plusieurs autres collaborateurs du bureau technique. En échange de la création de ce poste, d'autres postes étaient supprimés. L'engagement de cet ingénieur civil devait permettre en outre d'internaliser, donc d'effectuer à moindre coût, plusieurs tâches aujourd'hui confiées à des bureaux privés de génie civil. En soutenant l'amendement demandant la suppression de ce poste, le Conseil communal a affaibli le bureau technique de la DTSI. Les tâches que la Municipalité prévoyait de confier à cet ingénieur civil devront être assumées par le personnel existant. En cascade, ceci affaiblit encore les moyens dont dispose notre Commune pour renouveler les infrastructures de base que sont la route, l'eau, l'électricité et l'assainissement ou encore pour adapter les infrastructures de mobilité de notre Commune, ce qui aggrave par ailleurs encore notre retard dans ce domaine (sécurisation des abords des collèges, nouvelles pistes cyclables et autres aménagements en faveur de la mobilité douce et des usagers des transports publics, etc.).

4.3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE COMMUNALE

Question: Pourquoi la production d'électricité photovoltaïque a-t-elle baissé en 2023 (-7.1%) pour l'administration communale ?

Réponse : L'ensoleillement a été moindre en 2023 par rapport à 2022, année durant laquelle de nombreux records d'ensoleillement ont été battus, notamment à Genève et Neuchâtel.

Question : Quelle est la part de la production d'énergie électrique renouvelable locale (photovoltaïque) par rapport à la consommation électrique totale de l'administration communale ?

Réponse : 5%. La consommation électrique des bâtiments et infrastructures communales est d'environ 4 GWh pour une production d'électricité renouvelable locale et provenant des infrastructures communales d'environ 0.2 GWh.

Question : Y a-t-il des bâtiments communaux non suivis énergétiquement ? Et si oui, lesquels et pour quelles raisons ?

Réponse : Non. Les consommations de chaleur, d'électricité et d'eau font l'objet d'un suivi annuel pour l'entier des bâtiments communaux.

4.3.3 RÉSEAU D'EAU POTABLE

Question : Pour quelles raisons les investissements de renouvellement du réseau d'eau potable ont drastiquement diminué alors que le nombre de fuites a très fortement augmenté, ce qui confirmerait la nécessité d'agir ?

Réponse : Le seul chantier communal de renouvellement des infrastructures d'envergure en 2023 était celui de la rue de la Poste. Or, dans le cadre de ce chantier, la quasi-totalité des conduites d'eau potable ont été posées en 2022. Il n'y a donc pas eu de renouvellement important en 2023, à l'exception d'un chantier de renouvellement de petite envergure (chantier Margerol, financé par le préavis PDDE - phase 1). Le maintien du taux de renouvellement du réseau d'eau potable reste une priorité pour la DTSI. A noter que le nombre de fuites sur le réseau est relativement stable (nb : 22 en 2023 contre 17 en 2022). L'augmentation du nombre de fuites est principalement due au mauvais état de bon nombre de branchements privés et de la conduite des sources, qui devrait être mise hors service à l'horizon 2027.

Question : Pourquoi la consommation d'eau totale a augmenté de 5.2% alors que la consommation par habitant a diminué de 8.4% ?

Réponse : La consommation par habitant présentée dans le chapitre « énergie » (221 l/hab/an en 2022 contre 203 l/hab/an en 2023 soit - 8.4%) est basée sur la quantité d'eau totale introduite sur le réseau d'eau potable. Cette valeur comprend également les pertes du réseau d'eau. Le volume « introduit » est passé de 1'535'715 à 1'486'365 m³ soit une diminution d'environ 3.2%. Le volume « facturé » a cependant augmenté, passant de 1'319'475 à 1'387'446 m³ (+ 5.2%). En d'autres termes, les pertes ont diminué en 2023, si bien qu'il a été nécessaire d'introduire une quantité moindre d'eau pour fournir légèrement plus d'eau à la population (1'387'446 m³ en 2023 contre 1'319'475 m³ en 2022).

La consommation par habitant, calculée sur la base du volume d'eau distribué est mentionnée dans le chapitre « réseau d'eau potable ». Elle est passée de 190.8 à 197.2 l/hab/j (+ 3.4%).

4.3.4 CENTRE DE COMPÉTENCE EN GESTION DE PROJET (CCGP)

Question : Quelles sont les principales réussites et les défis rencontrés par le Centre de compétence en gestion de projet (CCGP), et comment cela a-t-il influencé la gestion des projets transversaux et l'innovation au sein de la DTSI ?

Réponse : A ce jour, les principales réussites du Centre de compétence en gestion de projet (CCGP) sont :

- La généralisation et l'adaptation de la méthode de gestion de projet afin de la rendre opérationnelle pour toutes les directions et services et avoir ainsi une façon de procéder et un langage communs à destination de l'ensemble de l'administration
- la nomination d'un.e délégué.e par direction et service chargé.e d'incarner la méthode au sein de son entité, former et coacher ses collègues et appuyer le.la chef.fe de service et ses adjoint.e.s
- la mise sur pied de rencontres périodiques des délégué.e.s du CCGP pour harmoniser la méthode, partager et résoudre les problèmes rencontrés, mettre à jour le portefeuille de projets et cultiver un esprit d'équipe autour de la diffusion et la mise en œuvre de la méthode
- la formation de 35 chef.fe.s de projet
- une vision globale et synthétique de l'ensemble des projets en cours à la Ville de Pully grâce à l'élaboration d'un portefeuille de projets (185 projets en cours)

Les principaux défis :

- la mise en œuvre du coaching par les répondants du CCGP au sein des directions et services
- l'équilibre entre une méthode standardisée et la prise en compte des spécificités des directions et services
- l'atteinte d'une qualité constante dans le pilotage des projets et leur report dans le portefeuille de projets
- la garantie de bénéficier des ressources suffisantes et dans la durée pour le pilotage du CCGP

En ce qui concerne la transversalité, la méthode de gestion de projet a permis à la DTSI de mieux la gérer, grâce à la concertation systématique de toutes les parties prenantes tant en interne (directions et services) qu'en externe de la Ville de Pully (autres villes, Canton, industrie, monde académique, etc.) et ceci en particulier sur les points suivants :

- la définition claire des rôles et responsabilités, en particulier dans la composition des Comités de pilotages (COPIL)
- la fixation d'objectifs réalistes

- l'allocation des ressources humaines et financières en correspondance avec les tâches à accomplir
- la diffusion d'une communication claire tant en interne qu'en externe de la Ville

Au sujet du pilotage de l'innovation, outre le fait que ces projets sont très souvent transversaux, ils nécessitent en plus une gestion rigoureuse des risques. A cet effet, la méthode demande de les identifier avant le lancement du projet et de proposer les mesures à prendre au cas où le risque se réalise. Une autre mesure à prendre est de faire des cycles de développement courts avec une évaluation fréquente de l'avancement du projet par le Comité de pilotage.

Pour en revenir au Centre de compétence en gestion de projet, celui-ci est encore en cours de mise en place et devrait donner sa pleine mesure, en particulier dans une meilleure maîtrise des coûts, des délais et de la qualité, d'ici 2 à 3 ans, le temps de cultiver et mettre à profit la méthode au sein de l'ensemble de l'administration.

4.3.5 MA COMMUNE ET MOI

Question : Est-ce que des apprentissages peuvent être tirés de ce partenariat avec Romande Energie qui puissent être appliqués à grande échelle pour toute la population de Pully, sans forcément devoir passer par un coaching individuel qui limite grandement l'impact global de cette initiative ?

Réponse : Cette action a montré que malgré la quantité d'information accessible publiquement (presse, réseaux sociaux, télévision, etc...), le citoyen peine encore à saisir les enjeux de la transition énergétique et climatique et surtout à passer à l'action. L'une des principales raisons est la méconnaissance des ordres de grandeurs. Très peu de personnes connaissent leur propre empreinte carbone, si celle-ci est en dessus ou en dessous de la moyenne nationale, et les actions vraiment pertinentes pour la réduire. En outre, la complexité des causes du dérèglement climatique et de leurs interconnexions nécessite des compléments d'information qui, s'ils sont trop résumés, peuvent perdre en cohérence et être mal interprétés, d'où le besoin d'un accompagnement personnalisé.

Ceci étant, la Ville de Pully, moyennant des ressources supplémentaires, souhaite sensibiliser davantage sa population sur le sujet, notamment au travers de conférences et séances d'informations publiques traitant de thématiques spécifiques (sobriété, énergies renouvelables, zéro déchets, repair café, etc...).

Pour la sous-commission DTSI :
Nathalie Lude, rapportrice

5 DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (DUE)

5.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES

La sous-commission était composée de trois commissaires, Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer, M. Philippe Stern et Mme Florence Steinhäuslin Jeanrenaud. Elle a été reçue le 23 février 2024 par M. Lucas Girardet, conseiller municipal, ainsi que par différents représentants de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement. Étaient présents M. Etienne Räss, chef de service et M. René Jomini, adjoint au chef de service, responsable de la police des constructions. La commission les remercie pour leur disponibilité et les réponses à leurs questions.

La sous-commission a envoyé par avance des questions écrites auxquelles la DUE a répondu dans un document remis à la sous-commission lors de la séance.

Dates	Séances	Membres ayant participé
23.01.2024	Réunion de la sous-commission	Karine Hirsch-Lorenz Blarer, Florence Steinhäuslin Jeanrenaud, Philippe Stern
23.02.2024	Séance de travail avec les responsables de la Commune	Karine Hirsch-Lorenz Blarer, Florence Steinhäuslin Jeanrenaud, Philippe Stern

5.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS

5.2.1 PA BOVERATTES, LA ROSERAIE, CHAMBLANDES

Question : Est-ce que les points du règlement sont appliqués par les promoteurs ?

Réponse : Oui le règlement est applicable pour tous. Chaque plan a un règlement distinct.

Question : Est-ce que la Municipalité ou la DUE vérifie l'application du règlement par les promoteurs ?

Réponse : Oui, la Commune effectue un contrôle de la conformité complet systématiquement pour tous les projets.

Question : Quel est le prix au m² ?

Réponse : La Municipalité n'a pas cette information.

Question : Comment le prix est-il défini ?

Réponse : La Municipalité n'a pas cette information.

Question : Quel est le rapport entre les places de crèches et l'augmentation du nombre de m² constructibles ?

Réponse : Il n'y a pas de rapport direct. Le nombre de places est déterminé en fonction des possibilités offertes par les projets et de la place à disposition. Les places de crèches ou d'UAPE ne sont pas destinées uniquement aux futurs habitants des PA mais à l'ensemble de la ville. A priori, l'offre en places dépasse largement les besoins des nouveaux PA.

Question : Est-ce que le prix au m² ainsi que l'augmentation du nombre de m² constructibles varient d'un PA à l'autre ou les critères sont-ils les mêmes ?

Réponse : Oui chaque PA est un projet en soi et diffère des autres en fonction de sa situation. Chaque convention pour chaque PA diffère en fonction des talents de négociations de part et d'autre des parties.

Question: Est-ce que c'est à bien plaie ?

Réponse: Non cela fait partie des conventions.

Question : Est-ce que les critères sont les mêmes pour les PA des Boverattes et de la Roseraie ?

Réponse: Chaque convention pour chaque PA diffère en fonction des talents de négociations de part et d'autre des parties.

Question : Quels sont les points de la convention entre la Municipalité et le promoteur de Chamblandes pour l'obtention d'un PA?

Réponse: A ce stade, il s'agit d'un accord de principe entre la Municipalité et l'ECA. La convention traitera des conditions cadres pour la réalisation d'une crèche.

Question : Nous aimerions voir la convention entre la Municipalité et le promoteur concernant le PA Chamblandes, quand pouvons-nous voir cette convention ?

Réponse: Il n'y a pas encore de convention.

Question : Qu'est-ce qui est mentionné dans la convention entre la Municipalité et le promoteur de Roseraie?

Réponse: Le projet de convention traite des conditions cadres pour la réalisation d'une UAPE mais également de l'écopoint public, des cessions et servitudes de passage (voir préavis). La convention sera finalisée dans le cadre de la demande de permis de construire. La surélévation des bâtiments n'est pas possible selon le PA actuel. Le coefficient est donné par le plan directeur cantonal.

Question : Nous aimerions voir la convention entre la Municipalité et le promoteur concernant le PA de la Roseraie, quand pouvons-nous voir cette convention ?

Réponse : La convention sera finalisée dans le cadre de la demande de permis de construire en cas de réalisation. Il n'y a pas de convention pour l'instant, uniquement des intentions. Le risque de non-exécution par le privé est théorique, mais existe. Le prix du loyer de l'UAPE sera en fonction du prix du marché. Il n'y a pas eu de discussion d'une éventuelle cession de l'UAPE à la Commune en échange de la surélévation des bâtiments.

Question : Nous aimerions voir la convention entre la Municipalité et le promoteur concernant le PA Chamblandes, quand pouvons-nous voir cette convention ?

Réponse : La convention sera finalisée dans le cadre de la demande de permis de construire.

5.2.2 RÉNOVATION ET REQUALIFICATION DU PRIEURÉ

Question : Le Prieuré est-il soumis à la protection du patrimoine ?

Réponse : Le bâtiment étant en note 2 au recensement architectural, il nécessite une autorisation cantonale.

Question : Est-ce que le service cantonal de la protection du patrimoine peut bloquer le projet du restaurant et du bar ?

Réponse : Non, si le projet se fait dans le respect du patrimoine en termes de démolitions ou transformations de parties existantes. Le service des monuments et sites est associé étroitement au développement du projet, il est consulté par les mandataires qui s'assurent de la validation de leur projet.

Question : Est-ce que le service cantonal de la protection du patrimoine a donné son aval au projet du restaurant et du bar ?

Réponse : La DUE collabore étroitement avec la DGIP pour mener à bien les projets situés dans des bâtiments protégés. S'agissant du Prieuré 2a, le programme de restaurant-bar ne fait que prolonger le programme actuel de restaurant.

Question : Est-ce que ce point a été clarifié ?

Réponse : Pas à ce stade du projet mais dès que les mandataires auront arrêté un plan d'occupation fonctionnelle du bâtiment, le service des Monuments et sites sera consulté.

5.2.3 CONSTRUCTION DU COLLÈGE PRINCIPAL

Question : Quelle est la participation financière des communes avoisinantes qui profitent des écoles de Pully? Combien d'enfants des communes avoisinantes profitent actuellement des écoles de Pully? Si aucune participation financière en amont des communes avoisinantes n'est prévue actuellement, comment demander un paiement substantiel pour la construction de ce nouveau collège? Faudrait-il changer la convention au niveau du canton?

Réponse : Les communes avoisinantes paient actuellement la somme de CHF 4932.-/par enfant et par année civile.

5.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION

5.3.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les commissaires ont souhaité que leur soit expliqué comment la DUE applique le règlement de constructions à la suite des motions et postulats votés au Conseil communal en 2023.

Questions :

- Le nombre de demande de permis pour des projets de construction sur territoire pullièran ne semble pas faiblir : la Municipalité entend-elle bien mettre en place une zone réservée sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des périmètres des plans d'affectation en cours d'élaboration ?
- Des projets ont-ils été revus à la lumière des dispositions proposées et si oui combien et en quelle proportion de l'ensemble des demandes?
- Quelles sont les exceptions, i.e. les périmètres des plans d'affectation en cours d'élaboration ?

Réponse générale: La mise en place de la zone réservée est envisagée avant tout comme une mesure conservatoire de préservation de la qualité du bâti et des espaces non imperméabilisés de Pully, mais pas directement comme une mesure visant à faire diminuer les demandes de permis de construire.

Elle imposera un coefficient de 50% de pleine terre et interdira la démolition des bâtiments de note 3 au recensement architectural. Les bâtiments de note 1 et 2 étant déjà sous protection du canton. S'agissant d'une planification en cours de procédure, elle est déjà prise en compte dans tous les projets. S'agissant de constructions en note 3, le

recensement en cours, débuté l'an passé, est pratiquement terminé et un centaine environ sont passées sous note 3.

Des modifications pour les demandes en cours ont dû être faites et les nouveaux projets intègrent cette nouvelle donnée. La proportion de pleine terre est calculée en fonction des plans de constructions soumis par l'architecte et la visite finale.

Les motions et postulats ne modifient pas l'application stricte du règlement en vigueur qui n'est en lui-même pas modifié. La zone réservée en cours d'élaboration est prise en compte dans les projets qui ont été déposés depuis le dépôt des motions.

Question : Quelles dérogations et leur nombre/proportion ont-elles été accordées aux projets en cours d'examen à la DUE ou approuvés en 2023 ?

Réponse : La DUE ne tient pas de compte par statistique et ne peut donc fournir de chiffres détaillés.

Question : Des projets ont-ils été revus à la lumière des dispositions proposées et si oui combien et en quelle proportion de l'ensemble des demandes ?

Réponse : Quasiment tous les projets ont été revus afin de se rapprocher du coefficient de 50% pour ceux reçus avant le dépôt des motions et de respecter le coefficient de 50% pour ceux reçus après le dépôt des motions.

Question : Quelles dérogations et leur nombre/proportion ont-elles été accordées aux projets en cours d'examen à la DUE ou approuvés en 2023 ?

Réponse : Seules des dérogations réglementaires ont été autorisées (dérogation art. 80 Latc, dérogation art. 27 places de stationnement, application art. 28, dérogation art. 48 place de jeux application art. 48a). La grande majorité de ces dérogations ont eu pour but de privilégier la pleine terre.

Question : Comment le cas échéant la DUE évalue-t-elle la surface de pleine terre, dont une proportion de 50% a été retenue ?

Réponse : La DUE applique le coefficient de 50% de pleine terre de manière restrictive dans l'attente du règlement de la zone réservée. Celle-ci ne se limite pas à la notion d'infiltration trame bleue, mais prend en compte tous les autres volets notamment la préservation d'espace vert trame verte, la plantation d'arbres majeurs, la biodiversité trame brune, la limitation des îlots de chaleur, le cadre de vie, etc.

Il est notamment déduit de la surface de pleine terre :

- La surface des constructions, souterraine, hors sol et au-dessus du sol (y compris balcon, saut de loup, garage, rampe d'accès etc.)
- Les terrasses aménagées
- Les accès voiture et place de stationnement (même perméable)
- Les places de jeux
- Les accès principaux piéton (par ex. surface dure pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite)
- Les cheminements piétonniers à l'intérieur de la parcelle en enrobé ou en béton, perméable ou imperméable
- Les piscines enterrées et hors-sols, jacuzzis etc.
- Les couverts et autre constructions assimilables à un couvert

Ne sont pas déduit de la surface de pleine terre :

- Les murs de soutènement

- Les cheminements piétonniers perméable d'accès au jardin et à la place de jeux (cheminement gravier, pas japonais etc.) d'une largeur maximum de 1.2m.
- Les avant-toits de dimension usuelle.

Question : Quelles sont les exceptions, i.e. les périmètres des plans d'affectation en cours d'élaboration ?

Réponse : Les plans d'affectation récents, les zones non constructibles, les zones d'utilité publique

5.3.2 SUCCÈS DE L'INITIATIVE SUR LA BIODIVERSITÉ (SUBVENTIONS)

Question : Quel est le bilan du projet de subvention de la biodiversité de la Commune (subventions aux privés pour l'élimination des lauriers et autres plantes non « biodiverse » et éradication des invasives sur bien-fonds privés) ?

Réponse : Malgré les informations diffusées, le résultat est mitigé, peu de demandes ayant été faites. L'initiative sera toutefois poursuivie en 2024, mais avec des subsides moindres (CHF 5000.-/projet).

5.3.3 COMMISSION CONSULTATIVE DE L'URBANISME

Question : Qui nomme les membres de la Commission Consultative d'Urbanisme (CCU) ?

Réponse : La Municipalité, en début de législature. Les membres sont nommés pour la durée de la législature, avec la possibilité de mandats successifs.

Question : Quels sont les critères auxquels ceux-ci doivent répondre ?

Réponse : La composition est fixée par l'article 3 du RCATC, il n'y a pas d'autres dispositions régissant l'activité de la commission, en particulier pas de règlement propre.

Article 3 - Commission consultative d'urbanisme

1 La Municipalité désigne, au début de chaque législature, une commission consultative d'urbanisme composée de représentants des autorités communales et de professionnels de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction et des milieux intéressés.

2 La commission étudie, à la demande de la Municipalité, les projets de constructions ou d'aménagement sur le territoire communal. Dans ces cas, elle est associée aux procédures le plus tôt possible.

3 Elle veille à promouvoir, avec le soutien de la Municipalité, un développement des constructions respectueux de l'environnement bâti et non bâti, en accord avec le tissu morphologique du quartier concerné, tant pour le domaine public que pour le domaine privé, et dans le respect du plan directeur communal, du plan général d'affectation et du présent règlement.

La DUE a demandé, lors du renouvellement de 2021, à ce qu'ils n'aient, ni individuellement ni les bureaux pour lesquels ils travaillent, de mandat à Pully.

Question : Après de quelles personnes rend-elle des comptes ? Municipal de la DUE ou de l'ensemble de l'exécutif ?

Réponse : Concrètement après du municipal de la DUE (qui préside la CCU). Selon les cas, les déterminations de la CCU sont transmises à l'ensemble de la Municipalité.

Question : Comment et pourquoi la commission est-elle convoquée ? Quel est le nombre de séances annuelles en moyenne ?

Réponse : A la demande de la Municipalité, concrètement à la demande de la DUE en fonction des objets à soumettre à l'examen de la CCU: projets de constructions ou plans d'affectation.

Question : Comment les membres de la commission sont-ils rétribués ? Y a-t-il un règlement ? A combien s'élèvent les honoraires des membres ?

Réponse : Ils sont payés au tarif de 140.-/heure (à l'exception bien sûr du municipal qui préside la commission).

Question : Sous quelle rubrique figure le budget de fonctionnement de la commission ?

Réponse : La rémunération et le paiement sont gérés par le Secrétariat municipal.

5.3.4 PARCELLE N° 800

Question : La parcelle n° 800 sur l'avenue des Désertes est en cours de construction en zone villa. Quelle est la surface de construction de ce bâtiment ?

Réponse : La surface bâtie hors sol est de 635 m² pour une parcelle de 3023 m² ce qui correspond au coefficient de 0.2 additionné du bonus de 5% pour Minergie.

Question : Est-ce que l'indice d'occupation du sol et la hauteur des étages du bâtiment est conforme à la zone villa dans laquelle ce bâtiment se trouve ?

Réponse : Oui le projet est conforme à la zone villa, tout est respecté, en fonction de l'ancien règlement. Le suivi du chantier est effectué, tout est réglementaire.

Question : Est-ce que les limites de constructions de hauteur sont-elles conformes à la zone dans laquelle se trouve le bâtiment ou des dérogations ont-elles été octroyées?

Réponse : Aucune dérogation n'a été accordée.

Question : Est-ce qu'un suivi est fait pour vérifier que l'intérieur des logements ne soit pas transformé après la fin des travaux et la réception du permis d'habiter?

Réponse : Il n'y a pas de suivi systématique.

Les logements sont répartis dans le registre cantonal des bâtiments (RCB). L'Office de la population (OPO) doit relier un habitant à un logement. Si le logement n'existe pas dans le RCB, le cas revient à la DUE qui investigue. De même, le système à l'OPO ne permet pas que deux ménages s'inscrivent dans le même logement (ce qui évite que la personne qui loge dans un appartement « illégal » ne s'enregistre dans un autre appartement).

5.3.5 SUIVI DES CONSTRUCTIONS SUR LES CHANTIERS EN COURS

Question : A la suite de la mise-en-place du nouveau système informatique de gestion électronique des documents (GED) et du processus de numérisation qui est déjà intégré et utilisé au sein de la DUE, est-ce que la DUE a dorénavant du temps pour faire un suivi ponctuel des constructions en cours, afin de vérifier notamment la hauteur des constructions, etc.?

Réponse : La GED est toujours en travail, elle n'a pas permis de réduction de temps de traitement pour le moment, par contre elle nous permet une meilleure vue de l'état des dossiers et de leurs avancements.

L'implémentation, les hauteurs, de la dalle du rez-de-chaussée, de celle du dernier étages ainsi que de la toiture, sont contrôlées par un géomètre.

La commune ne vérifie pas la conformité aux plans, ceux-ci sont validés par un géomètre externe. La commune vérifie les aspects de sécurité.

Les pistes pour sanctionner sont la dénonciation à la préfecture.

Les bâtiments identifiés comme non-conformes sont rares.

Pour les Boverattes, la structure doit être intégrée d'une meilleure manière.

Question : Pourquoi est-ce que cet outil n'a pas permis de réduction de temps de traitement pour le moment ?

Réponse : Le logiciel est encore en cours d'optimisation suite aux retours du terrain. Concrètement, le temps de traitement informatique ne représente que 10% du temps consacré à un dossier, le reste du temps étant l'analyse du projet, sa conformité au règlement des constructions,... donc même avec une nette amélioration du processus informatique, le gain pour le collaborateur des autorisations sera marginal. Par contre, la GED facilite la circulation dans les autres services, améliore le suivi du dossier et simplifie le travail strictement administratif.

Question : Est-ce que ce nouvel outil qui a été prévu et voté par le Conseil communal comme un outil qui permettra de gagner du temps permettra d'en gagner dans le futur ?

Réponse : Oui mais, dans le cadre des autorisations de construire, le travail d'analyse restera un temps de travail peu compressible. Pour toutes les autres activités, la GED fait effectivement gagner beaucoup de temps, notamment par la centralisation de l'information.

5.3.6 PERMIS D'HABITER

Question : Combien de propriétaires se sont-ils vu refuser leur permis d'habiter, situation en 2024 et en 2023 ?

Réponse : Il n'y a pas eu de réponses négatives définitives en 2023, mais il faut savoir que dans 90% des cas, des aménagements supplémentaires sont demandés avant la délivrance du permis d'habiter.

Question : Quelles sont les principales raisons des refus ?

Réponse : A titre d'exemple, on peut citer des collecteurs d'eau non conformes, des garde-corps insuffisants, des questions de sécurité incendie (porte anti-feu), des problèmes de sécurité en toiture.

Question : Quel effort financier est-il demandé aux propriétaires pour corriger le tir (fourchette) ?

Réponse : La DUE n'est pas en mesure de répondre à cette question puisque les travaux correctifs sont à la charge des propriétaires. Cela étant, ces travaux se justifient et sont souvent liés à des économies faites en cours de chantier et qui occasionnent des défauts ou des oublis.

Question : Pour les situations où le statu quo est de mise, est-ce qu'il y a un moyen de trouver un compromis après une certaine durée (10 ans) et lequel ?

Réponse : Dans les cas de refus des propriétaires de réaliser les mises en conformité demandées par la Municipalité, il est théoriquement possible de faire exécuter les travaux par substitution. Des dénonciations auprès de la préfectures sont également envisageables. Ces options n'ont pas été utilisées jusqu'à présent mais pourraient l'être à l'avenir pour servir d'exemple.

Question : Quelle est la conséquence d'un refus d'habiter sachant que la décision advient après l'entrée des habitants dans leur logement ?

Réponse : Au niveau légal, les logements ne devraient pas être occupés avant la délivrance du permis d'habiter mais, dans la pratique, les logements sont quasi systématiquement occupés quand la décision sur le droit d'habiter survient. De ce fait, le refus d'un droit d'habiter n'a quasiment aucune conséquence pour le propriétaire puisque la Commune ne va pas s'engager dans des procédures judiciaires longues et coûteuses pour régler les problèmes. Des solutions à l'amiable sont privilégiées, soit d'entente avec les architectes et les propriétaires.

A ce jour et grâce à la nouvelle gestion électronique des documents (GED), il semblerait que 150 permis d'habiter sont toujours dans l'attente. La DUE estime pouvoir clarifier ces cas et, possiblement, en liquider les moins problématiques à moyen terme.

Pour la sous-commission DUE :
Karine Hirsch-Lorenz Blarer, rapportrice

6 DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DJAS)

6.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES

La sous-commission était composée de trois commissaires : Mme Yolanda Baez, M. Roland Dubois et Mme Verena Kuonen. Elle a été reçue par MM. Jean-Marc Chevallaz, conseiller municipal, Alain Delaloye, chef de service de la DJAS, Morgan Alexaline, délégué à l'Espace Jeunes. La sous-commission profite de les remercier très chaleureusement pour leur accueil, leur disponibilité et les réponses détaillées à nos questions.

Dates	Séances	Membres ayant participé
13.12.2023	Réunion de la sous-commission	Mme Verena Kuonen, M. Roland du Bois, Mme Yolanda Baez
06.03.2024	Séance de travail avec les représentants de la Commune	Mme Verena Kuonen, Mme Yolanda Baez
20.03.2024	Séance de coordination avec la sous-commission Planification	Mme Verena Kuonen, Mme Yolanda Baez, M. Gérald Cuche

6.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS

6.2.1 PRÉAVIS 04-2020 - HOME-ÉCOLE DES MOSSES - MISE EN CONFORMITÉ ET RÉNOVATION

Question : Qu'en est-il de la nouvelle organisation au home école des Mosses ?

Réponse : L'équipe du home-école a retrouvé un bâtiment fonctionnel depuis le 1^{er} juillet 2023. L'organisation du home-école repose sur une responsable à 100%, un animateur permanent à 90%, un cuisinier à 100%, un intendant à 50% et une nettoyeuse à 80%.

Question : Quels sont les premiers constats après quelques mois d'utilisation ?

Réponse : Réceptionné à la fin juin 2023, le bâtiment se trouve actuellement en exploitation. Les retouches et défauts d'exécution ont été admis par l'entreprise totale et corrigés. Les ultimes travaux de garantie adviendront fin mars 2024. Le projet répond aux attentes des utilisateurs. Les premiers retours des usagers sont très positifs. C'est un magnifique outil de travail pour proposer des prestations d'accueil et d'animation pour les enfants, pour permettre de travailler sur les liens sociaux, la cohésion d'équipe et de développer de belles compétences humaines et relationnelles notamment.

6.2.1.1 VISITE DU HOME-ÉCOLE DES MOSSES

Une délégation composée de 5 représentant-e-s de la Commission de gestion a pu visiter le home-école des Mosses le 18 mars 2024. Elle a été accueillie par M. Jean-Marc Chevallaz, conseiller municipal, MM. Alain Delaloye, chef de service de la DJAS et son adjoint Morgan Alexaline, responsable du secteur animations et jeunesse, ainsi que par MM. Etienne Räss, chef de service de la DUE, Jean-Gilles Decosterd et Carlos Alves, architectes à la DUE. Elle les remercie pour leur disponibilité. Les commissaires ont bénéficié d'une présentation détaillée des travaux de rénovation et de mise aux normes effectués. En visitant tous les étages du bâtiment, elle a pu constater que la réorganisation des espaces avait été particulièrement bien conçue pour répondre tant aux besoins des hôtes qu'à ceux du personnel d'encadrement. L'aménagement est à la fois fonctionnel et esthétique, pensé

aussi pour les personnes à mobilité réduite. Les espaces communs sont lumineux et chaleureux. Nul doute que les jeunes pulliérans ont de la chance de pouvoir séjourner dans un lieu si confortable et agréable.

Cette réalisation est aussi un investissement durable. Le home-école des Mosses est le premier bâtiment de la Commune rénové selon les critères du standard Minergie.

6.2.2 PRÉAVIS 04-2022 - REPRISE D'ESPACE JEUNES PAR LA DJAS

Question : Quelle est la situation d'Espace jeunes après une année d'activité ?

Réponse : Ouvert depuis novembre 2022, la mise en place du projet d'*Espace Jeunes* s'est poursuivie tout au long de l'année 2023. Il s'est développé sur quatre axes : l'accueil libre, les animations, l'accompagnement socio-éducatif et la prévention afin de répondre à la mission d'*Espace Jeunes* qui est de favoriser le développement social, culturel et éducatif des jeunes de la ville de Pully scolarisé·e·s en 8P jusqu'à l'âge de 18 ans.

A travers ses 4 axes, l'accueil libre, l'animation, l'accompagnement socio-éducatif ainsi que la prévention, *Espace Jeunes* a pu se diversifier, créer des liens avec les jeunes et poser ses objectifs. L'année a été rythmée par des actions préventives et des collaborations avec les différents acteurs du réseau qui ont pu se réunir sur certaines situations. L'inauguration d'*Espace Jeunes*, les interventions à la cérémonie d'assermentation de la police, et la participation au projet de la Galerie des Rives ont renforcé la visibilité et la reconnaissance du projet au sein de la communauté.

L'équipe d'*Espace Jeunes* a également travaillé sur la rédaction de son projet institutionnel, définissant ses valeurs et ses missions. Elle a pu suivre différentes formations continues afin de renforcer ses compétences.

Parallèlement, le travailleur social de proximité effectue les accueils à *Espace Jeunes* et intervient également sur le terrain, directement dans la rue. En 2023, l'objectif a été de prendre contact avec les jeunes qui se retrouvent dehors en ville de Pully et de créer un lien avec eux. Le travailleur social de proximité a fait des rondes régulières les mercredis, jeudis et vendredis soir, ainsi que certains samedis.

6.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION

6.3.1 TRANSPORT DES ÉLÈVES

Question : La prise en charge des abonnements de bus des élèves de la commune de Pully est-elle destinée uniquement aux élèves de Pully scolarisés à Pully?

Réponse : Le Règlement cantonal concernant les indemnités pour frais de transport des élèves de la scolarité obligatoire sur le territoire du Canton de Vaud et fréquentant les classes de l'école publique, prévoit que les élèves habitant à plus de 2,5 km de l'école ont droit à des indemnités de transport.

La Municipalité de Pully a décidé, depuis la rentrée scolaire 2013-2014, de prendre en charge les frais de transports des enfants scolarisés dans les établissements publics dès la 5P et les jeunes pulliérans en formation lorsque le trajet est supérieur à 1 km.

Question : Quelles sont les conditions de prise en charge des élèves des communes avoisinantes ?

Réponse : Si la question porte sur les transports scolaires, Pully ne prend rien en charge. S'il s'agit de l'enclassement, ce sont les établissements qui procèdent à la répartition des élèves dans les différents bâtiments scolaires de Pully, Paudex, Belmont.

Il existe ainsi une convention « Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaires et secondaires entre les communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne » qui règle tous les cas de figures et de refacturation (CHF 600.00 ou CHF 4'360.00).

6.3.2 RÉFECTOIRES SCOLAIRES

Question : Quelle est la situation actuelle dans les réfectoires primaires et secondaires?

Réponse : Cette année encore, les réfectoires primaires ont connu des changements majeurs. En août, notre troisième réfectoire primaire a vu le jour sur le site de Chamblandes. Il a été créé pour accueillir les élèves CRPS (classes régionales de pédagogie spécialisée) qui avaient besoin d'un accueil de midi. Des places ont ainsi pu être libérées dans les APEMS et UAPE desservant le collège tout en fournissant une qualité d'accueil optimale à ces enfants. Nos réfectoires sont les suivants :

- La Salamandre accueille les élèves de Chantemerle. Il se trouve au rez inférieur du refuge des Quatre-Vents. Nous proposons 30 places par jour, 44 enfants y sont inscrits ;
- L'Entre-Deux accueille les élèves de l'Annexe-Ouest et de Chamblandes. Il se trouve dans la salle de paroisse de St.-Maurice. Nous proposons 25 places par jour (diminution de 5 selon nos prévisions à cause de l'aménagement), 28 enfants y sont inscrits ;
- Le Pavillon accueille les élèves CRPS. Il se trouve dans le pavillon du site de Chamblandes. Nous proposons 15 places par jour, 11 enfants y sont inscrits.

Nos réfectoires accueillent des élèves de la 3ème à la 6ème année et proposent deux types d'accueil : pique-nique (les enfants amènent leur nourriture) et repas (un traiteur livre chaque jour des repas chauds et variés). En tout, ce sont 83 enfants qui sont inscrits dans nos réfectoires en cette fin d'année. En comparaison avec l'année dernière, 27 enfants supplémentaires sont accueillis cette année, soit une augmentation de plus de 30%.

Le réfectoire secondaire est accessible aux élèves dès la 7ème année et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Nous cherchons à moderniser le lieu et nous avons procédé aux aménagements suivants durant l'année :

- Rafraîchissement des peintures ;
- Changement des surfaces, remplacement par de l'inox ;
- Suppression du système de commande de repas, les repas traiteur sont « à disposition » chaque jour ;
- Collaboration avec l'application « TooGoodToGo » pour lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Mise aux normes de la sécurité des employé·e·s lors du nettoyage de la cuisine ;
- Changement du buffet de salades et agrandissement de l'offre existante.

6.3.3 ACCUEIL POUR ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE (APEMS)

Question : Est-ce que les enfants de Paudex et Belmont ont une priorité pour les APEMS sur les enfants domiciliés à Pully ?

Réponse : La gestion de la liste d'attente est assurée conformément aux exigences légales et règles, notamment les critères de priorité du Réseau PPBL en cas d'insuffisance de places :

1. Les 2 parents travaillent
1. Famille monoparentale
2. Enfant déjà placé dans une structure du réseau
3. Fratrie

4. Accueil d'urgence

5. Proximité du lieu d'accueil

Ces critères font partie intégrante des exigences légales LAJE (art 31) et des éléments de reconnaissance du Réseau par la FAJE.

Le renouvellement de la demande est exigé tous les 3-6 mois pour les parents

Ce sont les entités membres du Réseau PPBL (FEJ Pully, FSEJ Lutry, DJAS AFJ PPBL, Commune de Belmont) qui assurent :

- la gestion de la liste d'attente
- la planification et le placement des enfants dans les structures d'accueil

La liste d'attente est centralisée et consolidée au niveau du Réseau PPBL.

Un projet de bureau d'informations aux parentes centralisé pour le Réseau PPBL est en cours de développement. Ce sera cette nouvelle organisation qui assurera la gestion de la liste d'attente centralisée, du nouveau portail en ligne pour les inscriptions, les informations et renseignements, le support, etc.

Art. 31 Reconnaissance du réseau

Pour être reconnu par la Fondation, un réseau d'accueil de jour doit remplir les conditions minimales suivantes :

a) offrir des places d'accueil pour les enfants, satisfaisant aux conditions du régime d'autorisation et de surveillance au sens de l'Ordonnance et de la présente loi, dans les trois types d'accueil suivants : accueil collectif préscolaire, accueil collectif parascolaire primaire, accueil familial de jour. Cette offre peut être proposée dans le cadre d'un accord inter-réseaux ;

b) présenter un plan de développement de l'offre en places d'accueil tendant à une taille optimale tenant compte des objectifs fixés par la Fondation conformément à l'article 41 de la présente loi ; ce plan de développement devra être actualisé tous les 5 ans ;

c) fournir au Service cantonal chargé de la recherche et de l'information statistiques les informations demandées par la Fondation ;

d) fournir à la Fondation leurs comptes annuels, ainsi que ceux des structures d'accueil et de coordination qui en sont membres ;

e) établir une politique tarifaire conformément à l'article 29 de la présente loi ;

f) définir en cas d'insuffisance de places des critères de priorité tenant compte notamment du taux d'activité professionnelle des parents, de la situation sociale des familles, des besoins en accueil d'urgence ;

6.3.4 ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (AFJ)

Concernant l'offre en accueil familial de jour (mamans de jour) vers laquelle les parents peuvent se tourner, le nombre d'accueillantes est très faible, 15 dans l'ensemble du réseau. Les acteurs de l'accueil de jour dans le canton se sont donnés pour mission de promouvoir et revaloriser le travail des mamans de jour, leur nombre étant en baisse constante depuis 10 ans.

Question : Que pouvons-nous proposer pour augmenter ce nombre (forme de recrutement, communication, etc.) ? Quels sont les projets en cours ?

Réponse : La structure d'accueil familial de jour du réseau PPBL (Pully, Paudex, Belmont et Lutry) note également une nette diminution du nombre d'accueillant·e·s en milieu familial depuis 10 ans et suit donc la tendance cantonale citée.

La moyenne d'ancienneté dans la fonction d'accueillant·e·s est plus de deux fois supérieure dans le réseau PPBL qu'au niveau cantonal. Il n'y a pas assez d'accueillant·e·s, mais celles/ceux qui sont engagé·e·s dans le réseau PPBL sont particulièrement fidèles à leur poste.

La problématique de manque de place en crèche influence directement la liste d'attente de l'accueil familial de jour et la motivation des accueillant·e·s. En effet, l'accueil familial de jour (AFJ) n'est pas toujours le premier choix des parents, dont une partie vient à ce type d'accueil uniquement parce qu'ils n'ont pas trouvé de place en crèche. Ceci implique donc de nombreux changements dans les accueils en AFJ qui usent la motivation des accueillant·e·s. En effet, accueillir un bébé de 4 mois ou un enfant préscolaire demande beaucoup de disponibilité, de soin et d'attention que les accueillant·e·s prodiguent pour qu'ensuite, après quelques mois voire semaines, l'enfant soit placé en crèche. Les d' accueillant·e·s souhaitent pouvoir régulariser les durées d'accueil des enfants pour la stabilité de la dynamique des groupes et pour accompagner chaque enfant sur le long terme, ce qui est également un critère de qualité d'un accueil pour le développement de l'enfant. Indirectement, comme la liste d'attente est longue, les parents qui souhaitent en premier choix l'AFJ et qui seraient à même de laisser leur enfant à long terme doivent attendre longtemps une place. Une coordination est en cours de développement entre l'accueil familial et l'accueil collectif, actuellement autour des enfants qui vont débiter l'école, pour garantir la continuité de l'accueil en UAPE pour les enfants qui ont bénéficié de l'AFJ. Le projet de liste d'attente centralisée et la gestion des places disponibles au sein du réseau est en cours, ce qui permettra de donner un outil de collaboration afin d'optimiser la gestion et la communication entre les différentes structures du réseau.

Le recrutement de nouvelles/nouveaux accueillant-es demande beaucoup de temps, car en plus du recrutement de type RH, la coordinatrice doit effectuer une enquête socio-éducative et fournir un rapport à l'autorité compétente, soit la commune de Pully sur délégation des 3 autres communes. Le temps imparti à une enquête qui ne pose pas de problème particulier ainsi que l'accompagnement de la mise en route de accueillant-e (premiers placements, fournir le matériel de puériculture, séances pour intégrer le fonctionnement administratif et les directives pédagogique, etc.) a été évaluée à environ 24h. Selon la LAJE (loi de l'accueil de jour des enfants), seule la coordinatrice peut s'en charger. Il s'agirait d'adapter le temps à disposition pour le recrutement et l'application du régime d'autorisation et de surveillance dans le cahier des charges de la coordinatrice, actuellement ce temps ne suffit pas, par une délégation de tâches de gestion administratives (gestion structure, gestion placements, organisation formations des accueillant-e-s, recrutement, etc.). Les ressources humaines et financières du secteur enfance de la Ville devraient donc être renforcées.

Les conditions de travail en AFJ sont particulières, accueillir des enfants à son domicile, avec ses propres enfants, n'est pas à la portée de tous/toutes. Travailler de façon complètement autonome, de façon isolée, souvent 10 heures par jour ou plus, sans pause, avec des responsabilités importantes, un sens du timing et de l'organisation sans faille et une disponibilité pour chaque enfant, ceci pour un salaire modeste et irrégulier, ne sont pas des conditions porteuses et motivantes. Le projet Refonte AFJ, sur lequel l'équipe planche depuis 2022 demande beaucoup de temps puisqu'il implique plusieurs services de la ville pour une réflexion en profondeur. Actuellement, le délai a du être reporté à une date ultérieure encore à définir, par manque de ressources et moyens. Ceci a un impact sur la motivation des accueillant-e-s qui attendent depuis septembre 2021 des changements dans la valorisation de leur travail, comme demandé par le Canton.

Le recrutement en AFJ est donc un sujet très prioritaire pour répondre aux besoins de place d'accueil. Le Canton va activer une campagne de recrutement des accueillant-e-s en 2024, si des candidatures sont déposées en AFJ, il faudra les moyens de les traiter dans des délais respectables.

En 2023, deux accueillantes ont été engagées, elles ont démissionné après quelques mois.

Plusieurs accueillant-e-s vont soit déménager, soit partir à la retraite en 2024. D'autres se posent la question de s'orienter dans une autre activité professionnelle, les prix des repas étant sous évalués et la valorisation de l'activité se faisant attendre.

Pour la structure AFJ, une séance d'information a été organisée dans la commune de Lutry, une large publicité a été faite, aucune personne ne s'est présentée.

La commune de Paudex a inséré un article pour recruter des accueillant-e-s en milieu familial dans le journal communal, ceci n'a abouti à aucune prise de contact.

L'accent sur le recrutement de nouveaux/nouvelles accueillant-e-s a été également mis lors du forum des classes enfantines à Pully, pour les parents dont les enfants vont débiter l'école.

Des articles dans les journaux communaux, des annonces aux affichages publics, sur les réseaux sociaux, sur les sites internet des communes concernées, etc. devraient être développés : les idées ne manquent pas, les moyens à disposition, oui. La coordinatrice peut piloter ceci, mais n'a pas actuellement les moyens opérationnels de mener ce projet car d'autres projets ont été conduits dans les délais imposés par l'agenda cantonal.

6.3.5 ACCÈS DES SENIORS AUX PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC)

Un certain nombre de seniors ne demandent pas les prestations auxquelles ils auraient droit. Selon une analyse de Pro Senectute, 15,7% des retraités suisses se privent d'un soutien financier alors qu'ils y auraient droit. Pro Senectute appelle à une prise de conscience généralisée du problème, car la pauvreté des aînés pourrait encore gagner du terrain ces prochaines années.

Question : Quelles sont les démarches initiées par la commune pour aller à la rencontre de ces personnes fragilisées?

Réponse : La gestion des prestations complémentaires (PC) est l'apanage du Canton auquel la Ville de Pully a versé plus de CHF 38'000'000.00 en 2023 comme participation à la cohésion sociale. Il ne reste dès lors que peu de budget pour une politique seniors cohérente au niveau de la Commune.

La problématique du non-recours aux prestations complémentaires est une réalité qui appelle toutefois 3 remarques :

- Au niveau fédéral, il y a une volonté de durcissement de l'accès aux PC avec l'analyse de la fortune (dessaisissement) jusqu'à 10 ans avant la retraite ainsi que la demande de remboursement des PC par les héritiers. On effectue ainsi une bascule sournoise d'un droit, qui a toujours été l'argument prioritaire concernant les PC, vers une aide sociale soumise à condition. Cela ne va pas dans le sens d'une accessibilité améliorée aux PC.
- Au niveau cantonal, le programme « Vieillir2030 » trace les axes d'une politique « seniors » ambitieuse pour le reste de la décennie. Pro Senectute d'autre part effectue un important travail d'information et de soutien auprès des seniors du Canton comme de la Ville de Pully. Nous avons également la chance, à Pully, d'avoir un accès direct à l'agence d'assurances sociales.
- La Ville de Pully n'a aucun regard sur l'état de fortune de ses concitoyens, il est de ce fait difficile d'aller à la rencontre des personnes qui auraient droit aux PC, mais ne les demandent pas. Elle collabore toutefois pleinement à la diffusion de l'information en soutenant les différentes associations communales actives auprès des seniors (Quartiers solidaires, Club des Aînés, Seniors en mouvement, etc.). L'engagement d'un travailleur social de proximité dès 2023, permet aussi une présence communale accrue sur le terrain, spécialement auprès des seniors.

6.3.6 MAINTIEN DES SENIORS À DOMICILE

Question : Quels sont les projets en cours pour le maintien à domicile des seniors le plus longtemps possible? Où en sont-ils?

Réponse : La gestion des politiques visant au maintien des seniors à domicile est également l'apanage de la Confédération comme du Canton auquel la Ville de Pully a versé plus de CHF 38'000'000.00 en 2023 comme participation à la cohésion sociale. Il ne reste dès lors que peu de budget pour une politique de logement seniors cohérente au niveau de la Commune.

Dans ce domaine spécifique, les projets sont actuellement majoritairement portés par les associations :

- Amélioration des logements : Pro Senectute Vaud travaille main dans la main avec les Retraites Populaires (plus de 15'000 appartements sous gestion) pour chercher des solutions architecturales favorisant le maintien à domicile : transformation de baignoires en douches, poignées, etc...
- Lutte contre l'isolement : l'Association Elderli, propose un accompagnement pour que des seniors qui habitent un appartement spacieux puissent loger des jeunes de moins de 30 ans, générant ainsi une solution « win-win » : permettre à des seniors d'éviter l'isolement et subsidiairement d'améliorer leurs finances, comme permettre à des jeunes de vivre une colocation enrichissante. Le tout avec un encadrement rassurant de l'association.
- Echange d'appartement entre seniors et familles : la Ville de Pully suit de très près le projet-pilote qui démarre à Lausanne actuellement. Toutefois pour être efficace il est important que la Commune dispose d'un parc immobilier important, ce qui n'est pas le cas de Pully. Il sera en effet difficile d'attirer les acteurs privés du secteur de l'immobilier dans ce type d'échanges. A Lausanne le projet va se créer en partenariat avec la société immobilière lausannoise de logement (SILL).

Pour la sous-commission DJAS :
Verena Kuonen, rapportrice

7 PLANIFICATION SCOLAIRE, PRÉ- ET PARASCOLAIRE (DJAS/DUE/DDGS)

7.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES

La sous-commission susmentionnée était composée de trois commissaires, Mme Céline Felber, Mme Mary Mayenfisch-Tobin et M. Gérald Cuche. Elle a été reçue pour examiner la gestion de la planification scolaire, pré- et parascolaire auprès des dicastères précités, par le chef de service de la DJAS M. Alain Delaloye qui a joué le rôle d'intermédiaire auprès des autres directions concernées. Lors des séances de travail avec la Commune étaient également présents M. Jean-Marc Chevallaz, conseiller municipal, M. Benjamin Posse, coordinateur de la DJAS auprès des écoles, et M. Morgan Alexaline, responsable du secteur animations et jeunesse. La commission remercie les divers intervenants pour leur disponibilité et leurs réponses à ses questions.

Dates	Séances	Membres ayant participé
03.11.2023	Réunion de la sous-commission	Mary Mayenfisch-Tobin, Céline Felber, Gérald Cuche
28.02.2024	Séance de travail avec les responsables de la commune	Mary Mayenfisch-Tobin, Gérald Cuche
06.03.2024	Séance de travail avec les responsables de la commune	Mary Mayenfisch-Tobin, Gérald Cuche
20.03.2024	Séance de coordination avec la sous-commission DJAS	Voir sous-commission DJAS

7.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS

7.2.1 PRÉAVIS 16-2021 - MAISON DE L'ENFANCE À GUILLEMIN 7-9-11

Question : Un crédit d'études de CHF 490'000.00 a été voté par le Conseil communal, quels sont les montants déjà engagés et pour quelles études ?

Réponse : A ce jour, la somme des contrats est de 317'687.05 CHF, elle permet de réaliser les prestations d'honoraires en cours pour l'architecte, l'ingénieur civil, l'ingénieur CVSE, le physicien du bâtiment, l'acousticien, l'ingénieur en protection incendie et le géomètre.

Question : Quelles sont les nouvelles prévisions concernant la planification des travaux et la mise en service des locaux ?

Réponse : Les bâtiments de Guillemin 7-9-11 sont au bénéfice d'une note 3 au recensement des Monuments et sites du canton de Vaud. Au lancement du projet, les travaux sur ce type de bâtiment relevaient de la seule compétence des communes. Ils sont maintenant soumis à l'approbation du Canton qui doit préavisier lors d'une demande de permis. Ce renforcement des prérogatives du patrimoine amène à des adaptations sur des points liés au patrimoine. Des modifications de projets sont en cours d'élaboration. Le montant disponible au crédit d'étude (172'000.00 CHF TTC) doit être confronté à ces nouvelles exigences.

Question : A quand la présentation d'un crédit d'ouvrage ?

Réponse : Initialement, le crédit d'ouvrage était prévu pour le début 2025, les travaux de Guillemin 9-11 agendés du printemps 2025 au printemps 2026, et ceux de Guillemin 7 du printemps 2026 au printemps 2027. Une confirmation du planning est en cours.

7.2.2 PRÉAVIS 06-2022 - PLAN D'AFFECTATION CHAMBLANDES-DESSOUS

La Ville de Pully a soumis à enquête publique complémentaire les amendements au règlement du plan d'affectation votés par le Conseil communal lors de la séance du 25 mai 2022.

Question : Les modifications apportées auront-elles un impact sur le projet d'implantation d'une nurserie/garderie sur ce site ?

Réponse: A ce stade des discussions avec le propriétaire les modifications apportées n'ont pas d'impact sur le projet d'implantation d'une nurserie/garderie sur le site.

7.2.3 PRÉAVIS 10-2022 - SITE DU COLLÈGE PRINCIPAL

Crédit d'étude en vue de la construction de nouveaux locaux scolaires, d'une bibliothèque et d'une salle omnisports double VD5 - Crédit alloué CHF 5'257'000.00

La DUE a apporté les réponses suivantes aux questions de la sous-commission :

Question : Quels sont les montants engagés à ce jour et pour quelle affectation ?

Réponse : Les montants engagés du préavis au 16.02.24 sont de CHF 3'142'711'95 TTC, soit 67.4% des études effectuées. Il s'agit d'honoraires de mandataires.

Question : Après l'adoption par le Conseil Communal du plan d'affectation Collège principal II, quelle est la marche à suivre ?

Réponse : Le plan a été envoyé au Canton pour approbation en été 2023. Le Canton a approuvé le plan d'affectation le 6 février 2024, il a écrit directement aux opposants pour les informer que le Conseil communal avait levé leurs oppositions. Il y a un délai de recours d'un mois à partir du 6 février 2024. Passé ce délai sans recours, le PA entrera en force.

Question : Quand le crédit d'ouvrage sera-t-il présenté au Conseil Communal ?

Réponse : Il est prévu de présenter le crédit d'investissement au Conseil Communal en septembre 2024 (dates du CC pas encore connues).

Question : Quelle est la date initialement prévue pour la mise en service de ces installations ? Admettons que cette date ne puisse être tenue, quelles en seront les conséquences ?

Réponse: La remise de l'ouvrage est planifiée pour la rentrée scolaire en août 2027. La date de remise est définie selon planning d'exécution des mandataires et fait partie des conditions des appels d'offres pour les entreprises. Il n'y a pas lieu à ce stade de prévoir de mesures pour un retard de livraison.

7.2.4 PRÉAVIS 23-2022 - LOCAUX SCOLAIRES PROVISOIRES

Crédit d'investissement pour l'aménagement de locaux scolaires provisoires à l'av. C.F. Ramuz 43 et 73a ainsi que pour réaffecter des locaux scolaires du Collège Arnold Reymond et du Collège provisoire de Chamblandes 2 - Crédit alloué CHF 1'924'000.00

Question : Comment s'est passé le suivi du chantier ?

Réponse : Le maître d'ouvrage (la Ville de Pully) a été accompagné dans le suivi de ce chantier par un Bureau assistant du maître d'ouvrage (BAMO), qui a fortement contribué à la bonne coordination et réalisation des différents travaux.

Question : Quels sont les premiers constats après quelques mois d'utilisation ?

Réponse (DJAS): Nous avons un impératif temporel qui nous était imposé car tout devait être opérationnel pour de la reprise des cours le 21 août 2023.

Nous pouvons vous confirmer que deux classes ont été ouvertes au rez-de-chaussée du collège de Chamblandes 2 ainsi qu'une salle multi-usage qui accueille un réfectoire primaire et une salle d'études surveillées.

Concernant les locaux de CF Ramuz 73a repris par la FEJ, l'installation s'est bien passée et la structure a pu accueillir les enfants selon le planning défini et répondant aux attentes des usagers.

Finalement les locaux de CF Ramuz 43 occupés par la direction de l'établissement primaire ont été équipés et remis au mois de juin 2023. Après les dernières adaptations des lieux nécessaires pour assurer une exploitation adéquate, toutes le personnel administratif et les bibliothécaires sont ravis des bureaux et des espaces qui leur sont alloués.

Le projet a été réalisé à satisfaction, en respectant les coûts, les délais et la qualité et avec une bonne coordination et entente entre les différents directions (DJAS, DDGS, SSI et DUE) et les utilisateurs (FEJ, écoles primaires et secondaires).

7.2.5 PRÉAVIS 03-2023 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE À CHANTEMERLE

Crédit alloué CHF 12'373'800.00.

Question : Quel est l'état de l'évolution des travaux ?

Réponse (DUE): L'avancée respecte le calendrier. Le planning des travaux de l'entreprises totale est respecté, le bâtiment est hors d'eau et les chapes sont en train d'être coulées. L'ouvrage sera remis au maître d'ouvrage le 19.07.2024, permettant ainsi d'assurer la rentrée scolaire 2024-2025 et l'accueil des enfants en parascolaire sur ce site selon la planification établie.

Question : Quelles réponses ont été apportées au problème de la pose et de la dépose des élèves ?

Réponse : Le sujet de la circulation sur et autour du site scolaire de Chantemerle est en cours d'étude en collaboration entre la DTSI et la DUE. L'étude en cours porte sur la création d'une zone de rencontre à 20km/h avec notamment la réaffectation de zones et places de parc « zone bleue » en zones de dépose et zone de dépose bus.

Cette zone de rencontre sera également exécutée pour la rentrée scolaire 2024.

Question : Qui a obtenu le mandat et quels ont été les critères déterminants ?

Réponse : L'entreprise totale JPF a été retenue, selon le coût favorable de l'offre et leurs références.

7.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION

7.3.1 MASTERPLAN DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Les commissaires ont demandé des informations concernant le projet de « Masterplan des bâtiments scolaires » qui figure au plan des investissements.

Ce projet est piloté par la DUE en étroite collaboration avec la DJAS. Le projet a pour objectif d'identifier les besoins scolaires, de planifier les transformations de bâtiments et constructions de nouveaux bâtiments scolaires nécessaires à l'accueil des écolières et écoliers. La DDGS n'est pas directement concernée par ce projet.

En ce qui concerne l'audit du patrimoine immobilier communal, le projet est piloté par la DDGS et se nomme "cockpit-immobilier". Il a pour objectif d'effectuer un diagnostic de l'état technique et physique des bâtiments scolaires, administratifs et locatifs, propriétés de la Ville de Pully. Durant les années 2022 et 2023, 77 immeubles ont été analysés afin d'identifier, notamment, la performance énergétique du bâtiment, les travaux urgents et les actions à entreprendre à l'horizon 10 ans à 15 ans. Le projet de cockpit-immobilier figurait au plan des investissements 2021-2025, mais il ne figure plus dans le plan des investissements 2023-2027 car l'analyse des 77 immeubles a finalement été financée par voie de budget en 2022 et 2023. Le projet ne prévoit pas la mise en place d'un outil informatique pour le moment.

Actuellement, la DDGS contrôle l'ensemble de ces documents afin que le mandataire puisse faire les derniers ajustements. Les rapports finaux devraient être livrés d'ici le début de l'été. Ensuite, une stratégie sera proposée à la Municipalité dans le courant du deuxième semestre 2024. Cette dernière définira sa méthode de communication, notamment envers le Conseil communal.

Le cockpit-immobilier permettra d'identifier la nécessité d'entreprendre des travaux dans les bâtiments scolaires, notamment. Ensuite, les travaux seront pilotés par la DUE, sauf pour les petits travaux qui sont gérés par DDGS.

7.3.2 COLLABORATION INTERSERVICES DJAS, DDGS ET DUE

Question : Comment sont pilotés les projets scolaires et comment fonctionne la coordination interservices ?

Réponse : Les séances de coordination opérationnelle DDGS-DUE-SSI-DJAS ont lieu sur une base mensuelle et favorisent la collaboration et la coordination opérationnelle transversale interservices. Elles concernent les bâtiments communaux, les parcelles communales, la coordination des projets menés par la DDGS et/ou la DUE. Les échanges techniques réunissent des chefs de service ou adjoints ou chefs d'exploitation de la DDGS et de la DUE.

La sous-commission a demandé s'il était possible d'avoir accès aux pv de séance, mais ceux-ci sont purement opérationnels, à usage interne pour le suivi des tâches et ne sont sur le principe pas publiables.

Question : L'organigramme fonctionnel est divisé en 3 phases avec des comités de pilotage différents, quels sont-ils ?

Réponse : Il s'agit des phases identifiées pour le développement des projets d'infrastructures scolaires, soit pour rappel :

- 1) Options et solutions pour répondre aux besoins pour la rentrée scolaire 2023-2024, rocares, déménagements et adaptations de locaux, préavis adopté par le Conseil ;
- 2) Options et solutions pour répondre aux besoins pour la rentrée scolaire 2024-2025, construction d'un bâtiment scolaire modulaire à Chantemerle ;
- 3) Options et solutions pour répondre aux besoins scolaires à long terme, horizon 2027, extension du collège Arnold-Reymond, création d'un module de gym, préavis en cours d'élaboration et extension du collège principal.

7.3.3 PLANIFICATION SCOLAIRE POUR LE PRIMAIRE, LE SECONDAIRE ET LE PARASCOLAIRE

7.3.3.1 EVOLUTION DES BESOINS PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Question : Quels sont les besoins primaires et secondaires non résolus à ce jour pour les prochaines rentrées scolaires ?

Réponse (DJAS) : L'étude de CBRE mentionnée dans le préavis 23-2022 prévoyait un besoin de 17 salles de classe entre la rentrée d'août 2023 et celle de 2030 (cf page 7/25). Pour le secondaire, le besoin était évalué à 10 salles de classe pour la même période (page 8/25). Une seconde étude réalisée par Microgis montre un besoin de 12 à 15 salles de classe pour le primaire avec une augmentation des effectifs dans huit des neuf secteurs géographiques identifiés à Pully (Chamblandes, Collèges, Osches, Mallieu, Bourg, Roses-Montillier, Roches-Plataires, Chantemerle-Caudoz, Fontanettaz-Monts-de Pully). Concernant le secondaire, le besoin identifié est de 8 salles de classe.

A noter que les besoins cités ci-dessus ne tiennent pas compte de salles spéciales (salles de dégagement, activités créatives, gym, etc.) dont nous pourrions avoir besoin selon les enclassements futurs des établissements scolaires.

Tableau 3 Evolution pressentie des effectifs d'enfants par commune.

Pully	2020	2025	2030	2035	2040
<i>Précolaire</i>	747	757	776	786	795
<i>Primaire</i>	1'504	1'629	1'680	1'697	1'632
<i>Secondaire</i>	572	671	736	762	708
Paudex					
<i>Précolaire</i>	64	69	52	54	61
<i>Primaire</i>	106	117	135	113	110
<i>Secondaire</i>	39	39	40	56	37
Belmont-s.-Laus.					
<i>Précolaire</i>	154	183	163	163	172
<i>Primaire</i>	338	391	442	414	374
<i>Secondaire</i>	160	151	153	192	161

Tableau : MICROGIS 2023

7.3.3.2 **EVOLUTION DES BESOINS PARASCOLAIRES**

Question : Pour répondre à la demande croissante du parascolaire, la création de plusieurs structures d'accueil de jour de type restaurant scolaire, unités d'accueil pour écoliers (UAPE) ou accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) sera nécessaire ces prochaines années. Quels sont les projets à l'étude ?

Réponse : Les projets de structures d'accueil parascolaires planifiés d'ici la fin de la législature sont :

- Déplacement de l'UAPE de la Bulle de Chamblandes 2 à CF Ramuz 73a, 08-2023 ;
- UAPE/APEMS dans le quartier de la Roseraie, av. des Roses, 72 places, 08-2026 (planification actuelle) ;
- UAPE à Chantemerle dans le cadre de la construction du bâtiment scolaire de Chantemerle, 118 places, 08-2024 ;
- Réfectoire/salle pique-nique Chamblandes-CF Ramuz 65, 30 places, en complément des réfectoires/salles pique-nique déjà créées récemment (Entre-deux-av. des Collèges, Salamandre-4Vents) ;
- Extension parascolaire de Jules Loth à d'Arvel, 2027-2028 dans la suite des travaux d'extension du Collège Principal.

Question : Pour l'accueil parascolaire, le taux de couverture actuel se situe entre 21-23 %. En tenant compte de l'accroissement de la population pulliérane, quel taux de couverture est envisagé d'ici à 2030 ?

Réponse (DJAS) : La notion et la compréhension du taux de couverture peut varier largement en fonction de son mode de calcul et des éléments qu'il intègre, par exemple la demande des familles en fonction de la structure du ménage ou de l'activité professionnelle, le taux de recours à d'autres solutions d'accueil (familles, amis, grands-parents) selon l'approche Microgis ou un taux de couverture brut en fonction de la population cible tel l'approche habituelle du service basée sur les données CBRE.

Selon l'étude CBRE et une projection statistique à l'horizon 2030 basée sur l'évolution du nombre d'élèves et l'expression des besoins des familles pulliéranes (matin, midi et après l'école), pour maintenir le taux actuel de couverture de 21 %-23 % à Pully, les projections permettent de confirmer qu'à l'horizon 2030, le besoin futur en places se chifferrait à 290. Si le taux de couverture moyen correspondant à la demande actuelle est porté à 51 %, 700 places pour la période de midi, dont 500 à d'autres moments de la journée, seraient nécessaires à l'horizon 2030.

Selon l'analyse Microgis, le taux de couverture actuelle est de 39.7 %. Le taux de couverture théorique à atteindre pour couvrir les besoins serait de 48.8 %. Celui-ci intègre cependant un taux de recours à d'autres solutions d'accueil important qui doit être revu nettement à la baisse selon les dernières informations du mandataire.

7.3.3.3 **MOYENS D'ÉVALUATION DES BESOINS**

Question : Pour l'estimation des besoins à moyen et long terme, vous nous communiquez que vous avez recours à des mandataires, spécialistes du domaine de la planification, de la statistique ou du domaine scolaire. Cela signifie-t-il que l'outil utilisé par la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) n'est pas suffisant ?

Réponse (DJAS) : L'outil de la DGEO a le mérite d'appliquer la même méthode de calcul pour tous les établissements du canton. Néanmoins, la réalité et les particularités du terrain peuvent influencer les projections et la vitesse de la progression du bassin d'enfants et d'élèves à prendre en charge. C'est pourquoi une étude du bureau CBRE nous a permis de mettre en évidence une nécessité de construire rapidement et d'adapter les locaux afin de faire face aux besoins en locaux à venir. Cette tendance a d'ailleurs été

confirmée par une seconde étude menée par le bureau Microgis. Ce dernier a pris différents facteurs en compte, tel que l'évolution démographique historique et future, l'évolution de la structure démographique à venir, les effets des projets immobiliers déjà prévus, les effets des naissances et de la migration, ainsi que le ratio enfant/élèves, tout cela en tenant compte des réalités des trois communes de l'établissement PPB (Pully, Paudex, Belmont).

Nous avons donc maintenant deux études qui arrivent à la même conclusion et qui se basent sur des chiffres de Pully, Paudex et Belmont afin de représenter nos réalités et défis spécifiques avec un travail afin d'identifier où seront les besoins d'un point de vue géographique. Une nouvelle fois, les besoins totaux ne sont pas égaux en termes de nombres d'élèves et de classes à la somme des parties, une analyse fine actuellement en cours des effectifs nous permettra en outre de préciser les équilibres d'effectifs entre les quartiers de Pully et entre les communes de l'établissement scolaire primaire de PPB.

7.3.3.3 ENCLASSEMENT

Question : Les informations transmises par le contrôle des habitants de la ville de Pully, font foi pour quantifier les élèves à prendre en compte lors de l'enclassement par le scolaire et le parascolaire. Contrôle des habitants-DGEO-Établissements scolaires, trois entités distinctes et malgré tout des constructions dans l'urgence. Pourquoi ?

Réponse : S'agissant de deniers publics et de gros montants lorsque nous parlons de bâtiments scolaires, toutes les options sont étudiées avant de passer devant le Conseil communal avec un projet de construction.

Nous constatons que les collèges existants avaient été dimensionnés, lors de leur construction, avec intelligence car si de manière passagère quelques unités-classe étaient sous-occupées, cela nous a permis d'absorber les hausses des effectifs et surtout les nouvelles politiques cantonales. En effet, avec l'entrée en vigueur de la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) et de Harmos, les locaux nécessaires dans un collège ont dépassé les simples classes et les salles de gymnastique pour demander des locaux PPLS (psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire), des salles de dégagement, des salles ACT (ateliers créatifs), visant à accueillir notamment toutes les options, orientations et voies scolaires des élèves par le regroupement d'élèves, de demi-classes, etc. dans ces locaux.

La réalité est que la hausse des effectifs est un fait observé depuis 10 ans et auquel nous avons pu répondre en partenariat avec les établissements scolaires en exploitant tous les locaux possibles pour offrir des classes, souvent au dépend des salles spéciales (dégagement, ACT/ACM, informatique).

Finalement, la hausse des effectifs scolaire est d'une part due à une densification structurelle de Pully, difficilement quantifiable car les nouvelles constructions peuvent apporter ou non des familles, à un rajeunissement de la population, d'autre part à un retour des élèves du privé au public qui font partie de l'aire de recrutement mais pas scolarisés au sein de nos établissements (10 à 15%), également difficilement quantifiable. Le dernier élément qui justifie des besoins en salles est le fait que Pully compte actuellement neuf collèges primaires avec une répartition géographique sur l'ensemble de la commune. La réalité des enclassements et des équilibres d'effectifs scolaires fait que les élèves restent dans leur quartier lorsqu'ils sont petits et se déplacent vers l'avenue des Collèges en grandissant. Ainsi une hausse des effectifs anticipée de 20 élèves ne signifie pas une classe dans la réalité car ces élèves seront potentiellement répartis entre les différents collèges et les effets de seuil/capacité classe peuvent nous imposer de devoir ouvrir deux ou trois classes pour répondre à cette hausse d'élèves.

7.3.4 SECTEUR PRÉSCOLAIRE

Question : Pourquoi est-il si complexe de créer plus de crèches ?

Réponse : Si l'on part du postulat que les parents vont intensifier leur activité professionnelle ou que les places offertes ne répondent pas aux besoins actuels, cela pourrait induire la nécessité de créer 250 places supplémentaires, en tenant compte qu'une place est occupée par 1,3 enfants. Le taux de couverture théorique serait dès lors de 37,5 % (150/400).

L'analyse des besoins pour les enfants de 0 à 4 ans menée en 2016 faisait ressortir que le nombre de places nécessaires avait été estimé pour un taux de couverture moyen à 25 % à l'horizon 2022.

Difficultés liées à la création de nouvelles nurseries garderies

- a) Disponibilité de locaux (surface, accessibilité des locaux, répartition des locaux, transformation de locaux existants, toilettes, m2 par enfant)
- b) Élaboration du projet avec ses contraintes légales 14 directives édictées par la FAJE et 6 normes légales sans oublier l'accroissement de l'appareil normatif que les réseaux doivent appliquer.
- c) Personnel éducatif formé et en quantité suffisante
- d) Personnel non éducatif (administration et intendance)
- e) Délais de réalisation de plans de quartiers dans lesquels une structure d'accueil pourrait être intégrée
- f) Problème de recours de voisins dans la proposition d'ouverture d'une structure.
- g) Capacité financière à réaliser les projets
- h) Accroissement très rapide du nombre d'habitants presque 4'000 entre 2000 et 2023

Question : L'analyse des besoins datant de 2016 n'est de loin plus fiable en 2023. Depuis 2016 ce ne sont que quelques places qui ont été créées et il manque encore au minimum 250 places. Pourquoi n'avoir pas agit dès 2016 dans la recherche de solutions d'accueil préscolaire ? La réalisation des projets Chamblandes Dessous et Guillemin 9-11 ne verront certainement pas le jour durant cette législature alors que faire dans l'immédiat pour s'efforcer de répondre à la demande ? Quels sont les développements en cours des partenariats public-privé ?

Réponse : De nombreux projets et développement en faveur de l'enfance sont en cours sous gestion de la DJAS et de ses partenaires.

Début 2023, 123 places en nurseries garderies étaient recensées à Pully et 27 à Paudex, soit 150 places. Les projets planifiés ou récemment mis en œuvre, certains dans le cadre de partenariats public-privé, sont :

- Montillier 3, P'tit Loft : 44 places
- Guillemin 7-9-11 : 81 places
- Chamblandes-dessous (ECA, projet réduit par le Conseil communal) : 49 places

Soit, 174 places d'accueil supplémentaires qui pourront accueillir en théorie (* 1.2 ratio théorique d'occupation des places) 210 enfants supplémentaires. On ne couvre donc pas la liste d'attente actuelle de 350 enfants.

Selon l'étude Microgis, 231 places seraient nécessaires pour couvrir les futurs besoins des familles et un taux de couverture théorique cible de 48.8%. Il serait donc nécessaire de continuer à planifier le développement de places d'accueil préscolaire.

Les développements en cours public-privé sont à ce stade :

- PA Chamblandes-dessous, 49 places préscolaires.
- PA Roseraie II, 72 places parascolaires.

Le développement de ces projets dépend directement de l'entrée en force de ces plans d'affectation et de leurs validations au Conseil communal, les négociations étant déjà bien avancées.

Une veille et recherche permanente d'objets potentiels pour la création de structures d'accueil sont assurés par le service durant l'année. Toute opportunité de locaux à disposition est analysée avec mandat d'étude de faisabilité, un budget annuel (sous rubrique 3185 honoraires) est prévu. Il n'y a pas de prospection active supplémentaire actuellement vis-à-vis d'entreprises, ou structures privées faute de ressources humaines et financières à disposition tenant compte des nombreux projets enfance en cours visant à améliorer l'accueil, la qualité de service, la visibilité pour les parents, la simplification :

- 2022 : Elaboration du plan de développement de l'Accueil familial de PPBL conformément à la nouvelle directive AFJ.
- 2023 : Développement du concept pédagogique de l'accueil familial de jour (AFJ) et mise en place des procédures, en étroite collaboration avec les accueillantes en milieu familial (AMF), sous forme d'ateliers participatifs animés par une intervenante externe, processus piloté par la coordinatrice. Décembre 2023 : Livrables à la FAJE.
- 2023-2024 : Projet de révision de la base réglementaire du réseau PPBL intégrant l'accueil familial de jour. Mise en œuvre en fin 2024-janvier 2025.
- 2023-2024 : Projet « refonte de l'AFJ », une analyse des processus internes et des conditions d'emploi des AMF dans les contrats proposés aux parents/AMF visant à apporter des simplifications de processus, de l'efficacité de gestion et la valorisation de l'activité. Mise en œuvre 1er semestre 2025.
- 2024-2025 : Mise en place d'un Bureau centralisé pour le Réseau PPBL nécessaire et adapté à l'organisation centralisée autour du portail, de la liste d'attente, de l'information aux parents, support 1^{er} niveau.
- 2024 : Création d'un site internet du réseau PPBL en vue d'améliorer la visibilité des prestations et l'accessibilité aux informations relatives aux places d'accueil du réseau et accès au portail. Mise en œuvre été 2024.
- 2024 : Processus de renouvellement de la reconnaissance du Réseau PPBL, préparation et élaboration du dossier, présentation à la FAJE selon obligations légales prévues par la LAJE. Délai au 30 juin 2024
- 2025 : Révision de la politique tarifaire du Réseau PPBL, notamment la révision du calcul du revenu déterminant pour les indépendants, la résolution de problématiques de coût de l'accueil au temps de midi, l'intégration potentielle de nouvelles directives telle celle liée à l'amélioration du rabais fratrie en faveur des familles, etc.

7.3.5 LES ACTEURS DE L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

7.3.3.1 FONDATION POUR L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS (FAJE)

Depuis ses débuts en 2006, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), institution cantonale, a été un pilier essentiel dans la conciliation entre vie professionnelle et familiale des parents en subventionnant des places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire (0-4 ans) et parascolaire (4-12ans). Les enfants sont ainsi pris en charge par du personnel éducatif, dans un environnement sécurisé et adapté à leur niveau d'autonomie. Durant plus de 15 ans, la FAJE a enregistré une augmentation remarquable de 85% de tous types d'accueil, accompagnée d'une augmentation de financement de 97 %. Ce travail considérable a grandement profité aux familles, grâce à des contributions provenant de l'Etat de Vaud, des communes, des entreprises vaudoises etc.

Cependant malgré ces avancées, des disparités régionales importantes persistent en termes de taux de couverture. Peu de réseaux offrent un taux de couverture d'au moins 30% de places en structures d'accueil pour les enfants jusqu'à 4 ans.

Les réseaux offrant les plus bas taux de couverture sont ARAJ La Broye (Payerne) 11,2 % et ARPEJE (Avenches) 8,4 % et ceux avec les plus hauts taux Nyon 55,4 % et Lausanne 51,8 %. Ce qui veut dire dans ces deux derniers cas qu'un enfant sur deux a une place en garderie.

Alors que les besoins ne cessent de croître, la FAJE ne peut pas forcer les réseaux à accélérer la cadence ; elle ne finance que 22 % de l'accueil de jour contre 33 % pour les communes et 42 % pour les parents. Dans ces conditions il est impossible pour la FAJE de se poser en donneur de leçons.

Au niveau cantonal, le budget de l'accueil de jour se monte à 628 millions de francs. En toute logique, la contribution cantonale est de plus en plus haute, comme l'a validé récemment le Conseil d'Etat : ce budget finance 25 % de la masse salariale des garderies et, comme il y en a toujours davantage, la facture augmente.

Dans ce contexte, la FAJE vient de fixer aux réseaux un objectif de croissance consistant à atteindre au moins la moitié des besoins estimés d'ici à 2030 dans le périmètre qu'ils recouvrent. La FAJE veut pousser les communes à ouvrir des garderies, tout en sachant que les objectifs ne seront pas atteints.

Quelques données statistiques cantonales :

Le taux de recours soit le nombre d'enfants ayant fréquentés une structure d'accueil au mois de novembre 2022 par rapport aux enfants de même âge dans la population s'établit à 36,7 % en préscolaire.

Les taux d'occupation des structures d'accueil varient très fortement. 24 réseaux affichent des taux entre 80% et 95% et 9 réseaux sont en dessous de 80% toutes plages horaires confondues. En préscolaire la plage horaire du matin atteint en moyenne cantonale 86,5 %, celle de midi 86,4% et celle de l'après-midi 81,2%.

7.3.3.2 RÉSEAU PPBL (PULLY, PAUDEX, BELMONT, LUTRY)

Dans le cadre de la Loi cantonale de l'accueil de jour des enfants (LAJE) et pour pouvoir bénéficier des subventions cantonales de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), les structures d'accueil doivent s'organiser en réseaux. Les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry ont décidé de s'associer afin de faire face à la forte augmentation des demandes en matière d'accueil de jour des jeunes enfants. Elles ont constitué en 2009, l'Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (réseau PPBL).

7.3.3.3 FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (FEJ)

Les structures d'accueil de jour de Pully (13) et de Paudex (2) sont gérées par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ).

7.3.6 PÉNURIE DE PERSONNEL ÉDUCATIF

L'ouverture de la nurserie garderie le Petit loft (Montillier 3, 44 places) s'est faite progressivement, à partir du 1^{er} octobre 2023, en raison de la difficulté à recruter des éducatrices et éducateurs formés.

Question : Nous savons que Lausanne (réseau L) engage la majorité du personnel éducatif formé. Quelles sont nos marges de manœuvre pour lutter contre cette situation qui n'est pas temporaire ? Conditions salariales identiques à celles proposées dans le réseau L, adaptation du niveau de répartition de la caisse de pension, intégration du personnel éducatif dans le personnel communal, que faire ?

Réponse (DJAS) :

- Une étude complète de la structure salariale à la FEJ, débutée en 2023, est en cours par un mandataire. Les résultats de cette étude devraient proposer des recommandations d'adaptations et d'améliorations des conditions pour le personnel.

Une fois l'analyse finalisée, celle-ci sera présentée au Conseil de Fondation ainsi qu'à la Municipalité. Les premiers éléments ont déjà permis de relever certaines incohérences dans la grille de salaire actuelle

- C'est la grille de la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE) pour le personnel éducatif qui est appliqué à la FEJ. La Ville de Lausanne/Réseau par exemple semble appliquer + 15% par rapport à la grille de la FSAE.
- Le Réseau PPBL et ses membres, dont la FEJ, ont adhéré à la CCT enfance qui protège et garantit un cadre pour le personnel et notamment la garantie d'application de la grille de la FSAE.

Question : A titre informatif, quelle serait l'incidence financière sur le budget de la Ville de Pully, si le personnel de la FEJ bénéficiait des mêmes conditions que celles pratiquées au sein du réseau L (Lausanne) ?

Réponse : Nous ne disposons pas de cette analyse. De plus, la comparaison est toujours assez difficile vu les différences de conditions, le type de contrat, etc.

7.3.7 SUIVI DE LA PLANIFICATION

Dans un but de continuité afin de s'assurer de la bonne planification et gestion des places en milieu scolaire, parascolaire et préscolaire, les commissaires ont demandé s'il serait possible d'obtenir un compte-rendu récurrent de la situation, soit tous les 6 mois, pour permettre une meilleure vision et pouvoir anticiper ou rectifier le tir en amont le cas échéant. Le compte-rendu devrait tenir compte des nouvelles arrivées/ demandes sur la commune et fournir également un point de situation sur la liste d'attente et les nouveaux octrois de places.

Il leur a été répondu que le cadre légal (LEO, RLEO) prévoit une étude sur les besoins scolaires et l'élaboration d'un plan de développement scolaire toutes les législatures. Cependant, il est prévu dorénavant qu'une mise à jour de l'étude sur les besoins scolaires soit effectuée toutes les années par le mandataire et ces informations pourront être transmises sur demande à la Commission de gestion toutes les années, de même que l'analyse des besoins pré- et parascolaires qui sera également intégrée dans cette démarche.

Pour la sous-commission Planification scolaire, pré- et parascolaire :
Gérald Cuche, rapporteur